



Année financière terminée le 31 mars 2002



COMPTES PUBLICS 2001-2002

VOLUME 1

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC Année financière terminée le 31 mars 2002

Publiés conformément aux dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001)



ISSN 0706-2869 ISBN 2-550-39964-1

Dépôt légal – 4º trimestre 2002 Bibliothèque nationale du Québec À son Excellence le lieutenant-gouverneur du Québec L'Honorable Lise Thibault Hôtel du gouvernement Québec

Excellence,

La soussignée a l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2002.

La vice-première ministre et ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche,

Pauline Marois

Québec, Décembre 2002

À la Vice-première ministre et Ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche Madame Pauline Marois Hôtel du gouvernement Québec

Madame la Vice-première ministre et Ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2002, lesquels ont été préparés selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001).

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-première ministre et Ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le contrôleur des Finances,

Nathalie Tremblay, CA

Québec, Décembre 2002

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-P	ROPOS	IX
SOMMAI	RE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES	
Sommaire	e des résultats de fonctionnement consolidés	XIII
Revenus	consolidés	XV
Dépenses	consolidées	XVI
	financière consolidée	
Conciliati	ion des revenus, des dépenses et du (déficit) surplus annuel	XIX
Statistiqu	es financières	XX
ÉTATS FI	NANCIERS CONSOLIDÉS	
Déclarati	on de responsabilité	3
Rapport o	lu Vérificateur général	4
État cons	olidé des résultats de fonctionnement	9
État cons	olidé des déficits cumulés	10
	olidé de la situation financière	
État cons	olidé des besoins financiers et de financement	12
Notes cor	mplémentaires aux états financiers	15
Annexes 1-	Ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à partir du Fonds consolidé du revenu et incluses dans le périmètre comptable du gouvernement	35
2-	Organismes et fonds spéciaux qui ont leur propre entité comptable et sont inclus dans le périmètre comptable du gouvernement	38
3-	Entreprises incluses dans le périmètre comptable du gouvernement	41
4-	Organismes et fonds exerçant des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement	42
5-	Détail des revenus	43
6-	Détail des dépenses	44
7-	Placements temporaires	45
8-	Débiteurs	46

9-	Participation dans les entreprises du gouvernement	47
10-	Placements à long terme	53
11-	Découvert bancaire	55
12-	Créditeurs et frais à payer	56
13-	Dettes	58
14-	Dette nette	64
15-	Immobilisations	65
16-	Engagements et éventualités	66
17-	Sommaire des opérations fiduciaires exercées par des organismes et fonds du gouvernement	72
18-	Réserve	73

Note aux lecteurs

Il est à noter que le nom du ministère et le titre de la ministre demeurent inchangés pour l'année financière se terminant le 31 mars 2002 dans le document des *Comptes publics 2001-2002*. En fonction du décret numéro 1109-2002 du 25 septembre 2002 et conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif, le ministère des Finances est désormais désigné sous le nom de ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche. En vertu de ce décret, le titre de la ministre, M^{me} Pauline Marois, est dorénavant vice-première ministre et ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche.

Avant-propos

Le ministère des Finances publie annuellement des documents concernant l'état des finances du gouvernement et les résultats de ses opérations financières.

En cours d'année, afin de rendre compte de l'évolution des opérations financières et d'en permettre la comparaison avec les prévisions annoncées dans le *Discours sur le budget 2001-2002* du 29 mars 2001, une *Synthèse des opérations financières* a été publiée à la fin des trimestres de juin, septembre et décembre 2001.

Les *Comptes publics* 2001-2002 complètent les informations relatives aux résultats réels de l'année financière 2001-2002 dont les principales données ont été présentées dans la première *Synthèse pour* 2002-2003.

Les Comptes publics de l'année financière terminée le 31 mars 2002 ont été préparés par le contrôleur des Finances pour la ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001), en conformité avec les conventions comptables déterminées par le Conseil du trésor. Ils sont publiés en deux volumes.

Volume 1 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Le volume 1 présente des données sommaires sur les opérations financières consolidées ainsi que sur les états financiers consolidés du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2002 accompagnés du rapport du Vérificateur général.

Volume 2 – Revenus, crédits et dépenses du Fonds consolidé du revenu et informations financières sur les fonds spéciaux du gouvernement du Québec

Le volume 2 est publié en trois sections. Les deux premières sections rendent compte des opérations des entités dont les revenus appartiennent au Fonds consolidé du revenu ou au Fonds des services de santé ainsi que celles dont le fonctionnement est pourvu d'allocations du Parlement provenant de ces fonds. Ces entités sont les ministères, les organismes budgétaires, l'Assemblée nationale et les personnes qu'elle désigne ainsi que les autres portefeuilles. La troisième section présente des informations financières sommaires sur les fonds spéciaux.

SOMMAIRE

DES OPÉRATIONS

FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

Sommaire des résultats de fonctionnement consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2002 (en millions de dollars)

	2002	2	2001 ⁽¹⁾
	Budget*	Résultats réels	Résultats réels
Revenus autonomes	41 652	40 957	42 856
Transferts du gouvernement du Canada	9 484	9 305	8 145
Total des revenus	51 136	50 262	51 001
Dépenses (excluant le service de la dette)	43 226	43 929	42 018
Service de la dette	7 910	7 261	7 606
Total des dépenses	51 136	51 190	49 624
(DÉFICIT) SURPLUS ANNUEL		(928)	1 377

^{*} Sur la base des prévisions de revenus et de dépenses annoncées dans le Discours sur le budget 2001-2002 du 29 mars 2001.

En vertu de la Loi sur la réserve budgétaire (2001, chapitre 56), le gouvernement a institué une réserve pour financer certaines dépenses ou pour maintenir l'équilibre budgétaire. L'évolution de la réserve est présentée à l'annexe 18.

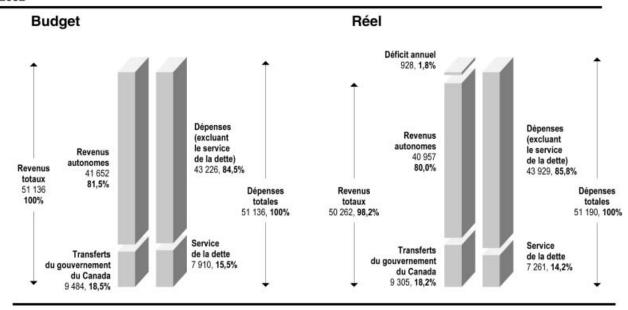
(Déficit) Surplus annuel	 (928)	1 377
Transfert à la réserve	 	(950)
Utilisation de la réserve	 950	
Excédent du surplus (déficit) annuel sur la réserve	 22	427

⁽¹⁾ Certains chiffres de revenus et de dépenses de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

Sommaire des résultats de fonctionnement consolidés (suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2002 (en millions de dollars)

2002



Les revenus de l'année financière 2001-2002 sont moins élevés de 874 millions de dollars que les prévisions annoncées dans le Discours sur le budget 2001-2002. La diminution de 695 millions de dollars des revenus autonomes résulte en partie de l'impact des mesures fiscales annoncées dans le budget de 2001-2002. Elle s'explique également par les effets du ralentissement de l'activité économique sur les revenus des impôts et des taxes, ainsi que par l'impact du repli des marchés financiers sur les revenus des entreprises du gouvernement.

Du côté des transferts fédéraux, la révision à la baisse de 179 millions de dollars s'explique pour l'essentiel par une diminution des revenus de péréquation.

Les dépenses de l'année financière 2001-2002, excluant le service de la dette, sont plus élevées de 703 millions de dollars que les prévisions annoncées dans le Discours sur le budget. Cette hausse reflète l'impact des ressources additionnelles allouées principalement au secteur de la santé et des services sociaux. Finalement, concernant la réserve budgétaire de 950 millions de dollars instaurée dans le Discours sur le budget de 2001-2002, un montant de 280 millions de dollars a été utilisé pour financer les dépenses et 670 millions de dollars pour maintenir l'équilibre budgétaire.

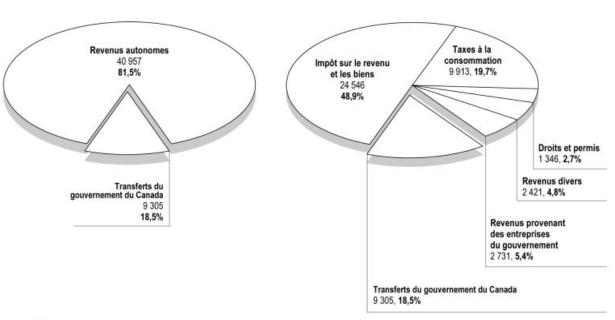
De plus, le service de la dette est à la baisse de 649 millions de dollars par rapport au niveau prévu au moment du budget. Cette variation s'explique par une forte diminution des taux d'intérêt à court terme.

Revenus consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2002 (en millions de dollars)

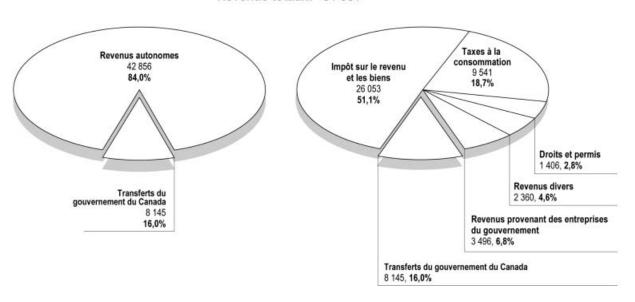
2002





2001 (1)

Revenus totaux: 51 001



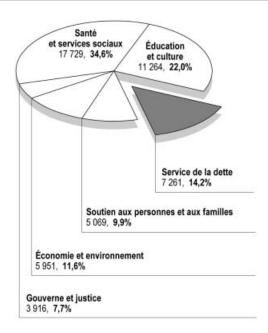
⁽¹⁾ Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

Dépenses consolidées

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2002 (en millions de dollars)

2002

Dépenses totales: 51 190 Par missions



2001 (1)

Dépenses totales: 49 624 Par missions

Santé
et services sociaux
16 591, 33,4%

Service de la dette
7 606, 15,3%

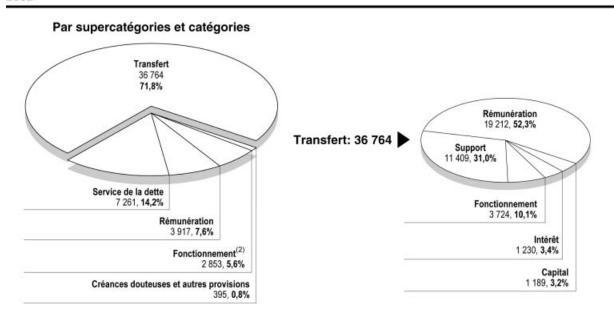
Soutien aux personnes et aux familles
4 890, 9,9%

Économie et environnement
6 040, 12,2%

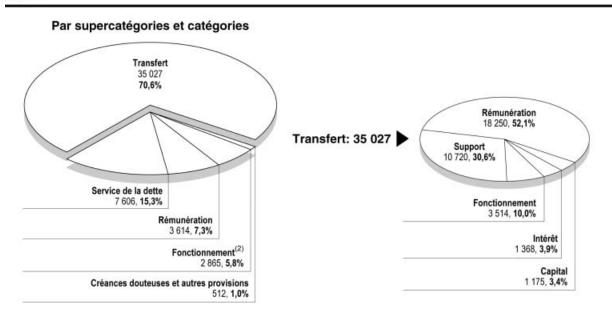
Gouverne et justice
3 588, 7,2%

(1) Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

2002



2001 (1)

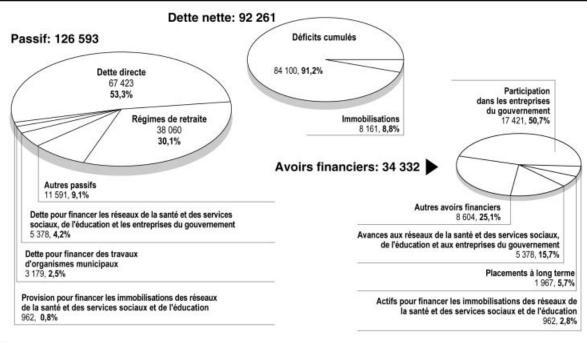


- (1) Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.
- (2) Incluant 622 millions de dollars en 2001-2002 (776 millions de dollars en 2000-2001) pour l'amortissement des immobilisations.

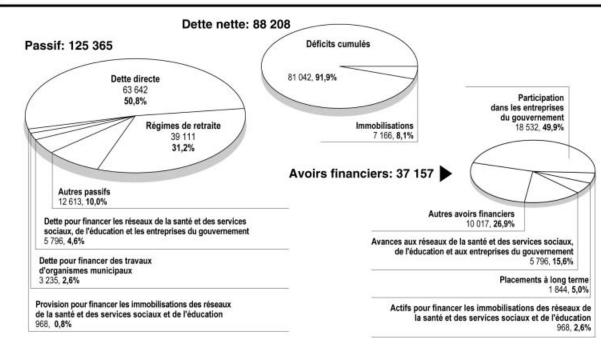
Situation financière consolidée

AU 31 MARS 2002 (en millions de dollars)

2002



2001 (1)



⁽¹⁾ Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

Conciliation des revenus, des dépenses et du (déficit) surplus annuel ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2002 (en millions de dollars)

	2002	2001 (reclassé)
REVENUS		(reciasse)
Fonds consolidé du revenu excluant les entreprises		
du gouvernement	45 171	45 404
Entreprises du gouvernement	2 731	3 496
Organismes et fonds spéciaux du gouvernement	12 818	12 112
	60 720	61 012
DÉPENSES		
Fonds consolidé du revenu	49 152	47 807
Organismes et fonds spéciaux du gouvernement	12 496	11 828
	61 648	59 635
ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTERENTITÉS		
Revenus	(10 458)	(10 011)
Dépenses	(10 458)	(10 011)
(DÉFICIT) SURPLUS ANNUEL	(928)	1 377
En vertu de la Loi sur la réserve budgétaire (2001, chapitre 56), le gouvernement a institué une réserve		
pour financer certaines dépenses ou pour maintenir		
l'équilibre budgétaire. L'évolution de la réserve est présentée à l'annexe 18.		
(Déficit) Surplus annuel	(928)	1 377
Transfert à la réserve		(950)
Utilisation de la réserve	950	
Excédent du surplus (déficit) annuel sur la réserve	22	427

Statistiques financières

ANNÉE FÎNANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2002 (en millions de dollars)

Année financière	Revenus *	Dépenses *	(Déficit) ou surplus	Dette nette (1)	Déficits cumulés	Immobi- lisations
2001-2002	50 262	51 190	(020)	92 261 (6)	84 100	8 161
2001-2002	30 202	31 190	(928)	92 201	04 100	0 101
2000-2001	51 001	49 624	1 377	88 208 ⁽⁵⁾	81 042	7 166
1999-2000	47 383	47 376	7	89 162 ⁽⁴⁾	82 469	6 693
1998-1999	46 695	46 569	126	88 810 ⁽³⁾	82 577	6 233
1997-1998	41 831	43 988	(2 157)	88 597 ⁽²⁾	82 581	6 016

^{*} Certains chiffres ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001-2002.

(M\$: millions de dollars)

- (1) La dette nette représente le passif moins les avoirs financiers présentés dans l'état de la situation financière.
- (2) La dette nette de 64 833 M\$ au 1er avril 1997 a été augmentée de 21 607 M\$, dont 13 173 M\$ pour la comptabilisation des obligations non inscrites envers les régimes de retraite, 6 889 M\$ pour la consolidation des fonds spéciaux, organismes et entreprises du gouvernement, 731 M\$ pour la modification de la méthode de comptabilisation des emprunts, 461 M\$ pour la comptabilisation des mesures de restructuration du secteur public et 353 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations.
- (3) La dette nette a été augmentée de 339 M\$ dont 217 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations, 25 M\$ pour la comptabilisation des créditeurs et frais à payer et 97 M\$ pour la correction des autres comptes.
- (4) La dette nette a été augmentée de 359 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations.
- (5) La dette nette a été augmentée de 423 M\$, soit 473 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations et de 12 M\$ pour les congés de maladie et vacances ainsi qu'une baisse de 62 M\$ pour les placements dans les entreprises du gouvernement.
- (6) La dette nette a été augmentée de 3 125 M\$, soit 995 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations, 912 M\$ pour l'introduction d'une provision pour fluctuation du taux de rendement réel et 1 306 M\$ pour la comptabilisation de la conversion des devises étrangères ainsi qu'une baisse de 88 M\$ pour la comptabilisation de la quote-part du gouvernement dans l'écart de conversion provenant d'une entreprise.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Déclaration de responsabilité

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés préparés par le contrôleur des Finances pour la ministre des Finances en conformité avec la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001, article 86). Ces états sont préparés selon les conventions comptables énumérées dans la note complémentaire 1.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir une certitude raisonnable que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, réalisées et comptabilisées adéquatement.

Le contrôleur des Finances est responsable de la comptabilité gouvernementale en maintenant un registre centralisé des opérations financières et obtient des ministères, organismes, entreprises et fonds du gouvernement toute l'information nécessaire pour satisfaire aux exigences de la comptabilité et de l'information financière.

Le gouvernement soumet ses états financiers consolidés, pour certification, au Vérificateur général qui expose dans son rapport à l'Assemblée nationale la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion.

Les états financiers faisant partie des comptes publics sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale par la ministre des Finances.

Au nom du gouvernement du Québec,

Le sous-ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche,

illes book But

Le contrôleur des Finances,

Gilles Godbout

Nathalie Tremblay, CA

Québec, le 25 novembre 2002

Rapport du Vérificateur général

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié les états financiers consolidés suivants du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2002 :

- résultats de fonctionnement ;
- déficits cumulés ;
- situation financière :
- besoins financiers et de financement.

La responsabilité de la préparation de ces états financiers incombe à la ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction des ministères et des entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Engagements pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et le Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)

Le passif inscrit au compte « Régimes de retraite » au 31 mars 2002 pour le service régulier du RREGOP, du RRPE, excluant celui de l'administration supérieure, et pour le RRAPSC s'élève à 22 166 millions de dollars (31 mars 2001 : 20 332 millions de dollars). Ces trois régimes sont à coûts partagés, c'est-à-dire que leur coût respectif, soit la cotisation annuelle qui en découle, est partagé dans des proportions préétablies entre l'employeur et les participants. Ce partage de la cotisation annuelle crée un engagement pour le gouvernement au regard du financement de ces régimes, engagement dont la valeur correspond à la caisse qu'il aurait constituée s'il avait versé ses cotisations sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer la caisse des participants. Dans le cas du RREGOP et du RRPE, la valeur marchande de

cette caisse était estimée à 36 282 millions de dollars au 31 décembre 2001 (31 décembre 2000 : 38 581 millions de dollars). Quant au RRAPSC, pour lequel les cotisations des employés ont été versées dans le Fonds consolidé du revenu, la valeur comptable de la caisse qu'auraient constituée les employés et le gouvernement était estimée à 767 millions de dollars à cette date (31 décembre 2000 : 746 millions de dollars).

Dans la note 4 de ses états financiers, le gouvernement ne reconnaît pas clairement avoir contracté des engagements pour le financement de ces régimes. En effet, il n'y indique pas que les engagements auxquels il fait référence découlent du partage de la cotisation annuelle établi en fonction des dispositions législatives de ces régimes et des conventions collectives qu'il a négociées depuis leur instauration. Relativement à des engagements totaux de 37 049 millions de dollars (31 décembre 2000 : 39 327 millions de dollars), 22 166 millions de dollars (31 mars 2001 : 20 332 millions de dollars) sont déjà comptabilisés à titre de passif, au 31 mars 2002.

Bien que ces engagements n'aient pas d'effet sur le passif, la dette nette, les déficits cumulés et le déficit de l'année financière terminée le 31 mars 2002, il est nécessaire d'en faire une divulgation appropriée pour que le lecteur des états financiers soit en mesure d'évaluer l'état des finances du gouvernement.

Revenus provenant d'une entreprise du gouvernement

Pour se conformer aux nouvelles normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), Hydro-Québec, une entreprise du gouvernement, a modifié le 1^{er} janvier 2002 ses conventions comptables concernant la conversion des devises étrangères. Ainsi, elle a appliqué ces normes dans ses états financiers intermédiaires de la période de trois mois terminée le 31 mars 2002. Conformément aux recommandations de l'ICCA, l'entreprise a appliqué rétroactivement ses conventions comptables modifiées en redressant les chiffres de 2001. Lors de la comptabilisation de sa participation dans cette entreprise, le gouvernement a inscrit la partie de ce redressement attribuable à la période se situant entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2001 directement à l'état consolidé des déficits cumulés et à la dette nette plutôt qu'aux résultats de fonctionnement de l'année. À mon avis, les revenus de participation du gouvernement dans une entreprise devraient être enregistrés en appliquant uniformément les conventions comptables de l'entreprise pendant toute l'année financière du gouvernement. En procédant comme il l'a fait, ce dernier a ainsi surévalué les revenus provenant de ses entreprises de 323 millions de dollars et sous-évalué d'autant son déficit de l'année financière terminée le 31 mars 2002.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement, qui est décrit dans la note 1 de ses états financiers, n'inclut pas les entités du réseau de l'éducation et de celui de la santé et des services sociaux. Conformément aux recommandations de l'ICCA, ces entités devraient être incluses dans son périmètre comptable puisqu'elles satisfont aux critères d'inclusion relatifs à ce périmètre. Les comptes de chacune de ces entités devraient alors être combinés ligne par ligne avec ceux du gouvernement.

Compte tenu du fait que le gouvernement n'a pas colligé l'information nécessaire, je n'ai pu déterminer les effets de la non-consolidation des entités des réseaux pour chacun des postes des états financiers. Toutefois, selon l'information dont je dispose, l'inclusion des comptes de ces entités dans les états financiers du gouvernement entraînerait des changements notables aux données financières qu'il y présente.

Provision relative aux créances fiscales

La provision pour créances douteuses inscrite en diminution des débiteurs inclut une provision relative aux créances fiscales du ministère du Revenu. Cette dernière provision comprend une somme établie à partir d'une analyse statistique des dossiers, à laquelle est ajouté un montant pour suppléer au risque causé par l'utilisation d'une méthode statistique et pour tenir compte de l'augmentation des créances radiées au cours de l'année financière. À mon avis, ce montant additionnel est injustifié puisque les éléments en cause étaient déjà pris en considération lors de l'analyse statistique des dossiers. De plus, la provision relative aux créances fiscales a été déterminée en fonction des montants des créances au 31 décembre 2001 plutôt qu'au 31 mars 2002, fin de l'année financière du gouvernement.

Ces pratiques ont eu pour effet de sous-évaluer le déficit de l'année financière terminée le 31 mars 2002 de 147,5 millions de dollars (sous-évaluer le surplus de l'année financière terminée le 31 mars 2001 de 41 millions de dollars) et de surévaluer la provision pour créances douteuses, les déficits cumulés ainsi que la dette nette de 64,5 millions de dollars à cette date (31 mars 2001 : 212 millions de dollars).

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

Investissement Québec établit la provision pour pertes sur ses interventions financières garanties par le gouvernement en fonction des risques de crédit et des interventions en cours. Le gouvernement inscrit une provision différente pour ces mêmes interventions en fonction de sa propre évaluation des risques de

crédit et sur la base des interventions autorisées plutôt que de celles qui sont en cours. À mon avis, la provision établie par Investissement Québec est adéquate parce qu'elle est évaluée en fonction de la comptabilité d'exercice et d'une analyse rigoureuse des risques de crédit. Le gouvernement aurait donc dû porter à ses livres la provision calculée par Investissement Québec. Le fait de ne pas avoir inscrit une provision appropriée a eu pour conséquence de surévaluer le déficit de 50,1 millions de dollars au 31 mars 2002 (sous-évaluer le surplus de l'année financière terminée le 31 mars 2001 de 41,6 millions de dollars) et de surévaluer la provision pour pertes sur les interventions financières garanties, la dette nette et les déficits cumulés de 178,4 millions de dollars à cette date (31 mars 2001 : 128,3 millions de dollars).

À mon avis, à l'exception de la divulgation inappropriée par le gouvernement de ses engagements quant au financement du RREGOP, du RRPE et du RRAPSC, des effets non déterminés de la non-consolidation des entités du réseau de l'éducation et de celui de la santé et des services sociaux, de la sous-évaluation du déficit annuel de 420,4 millions de dollars ainsi que de la surévaluation de la dette nette et des déficits cumulés de 242,9 millions de dollars, telles que détaillées dans les paragraphes précédents, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date, selon les conventions comptables présentées à la note 1. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., c. V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Comparabilité des états financiers

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a modifié de façon rétroactive sa convention comptable relativement à la provision pour fluctuation du taux de rendement réel au cours de ses deux derniers exercices financiers, soit celui terminé le 31 décembre 2000 et celui terminé le 31 décembre 2001. De plus, l'amortissement de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel pour 2001 n'est pas établi selon le même mécanisme que celui utilisé précédemment. Ces changements répétitifs ont une incidence sur les états financiers consolidés du gouvernement, car les opérations de la CSST y sont comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Les modifications apportées par la CSST en 2000 ont eu pour effet d'augmenter le compte « Participation dans les entreprises du gouvernement » de 911,8 millions de dollars au 31 mars 2001 et d'augmenter le surplus du gouvernement de 186,5 millions de dollars pour l'année financière terminée à cette date.

Quant aux modifications apportées par la CSST en 2001, elles ont pour effet de réduire ce même compte de 555,1 millions de dollars au 31 mars 2002 et le déficit du gouvernement de l'année financière terminée à cette date de 356,7 millions.

Même si les changements successifs de la convention comptable de la CSST sont en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada, ils augmentent le risque de confusion quant à l'interprétation des données présentées dans l'état consolidé des résultats de fonctionnement et dans l'état consolidé de la situation financière du gouvernement; de plus, ils ne favorisent pas la comparabilité des états financiers d'une année à l'autre.

La vérificatrice générale par intérim,

Doris Paradis, CA

Moris Paradis

Québec, le 25 novembre 2002

État consolidé des résultats de fonctionnement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2002 (en millions de dollars)

	2002		2001	
nnexe		Budget *	Résultats réels	Résultats réels
5	REVENUS (note 2)			(note 10
J	Impôt sur le revenu et les biens	25 113	24 546	26 053
	Taxes à la consommation	9 885	9 913	9 541
	Droits et permis	1 340	1 346	1 406
	Revenus divers	2 058	2 421	2 360
	Revenus provenant des entreprises	2 030	2 42 1	2 300
	du gouvernement	3 256	2 731	3 496
	Revenus autonomes	41 652	40 957	42 856
	Transferts du gouvernement du Canada	9 484	9 305	8 145
	Total des revenus	51 136	50 262	51 001
6	DÉPENSES			
	Santé et services sociaux	17 264	17 729	16 591
	Éducation et culture	11 337	11 264	10 909
	Économie et environnement	5 950	5 951	6 040
	Soutien aux personnes et aux familles	4 883	5 069	4 890
	Gouverne et justice	3 792	3 916	3 588
	Sous-total Sous-total	43 226	43 929	42 018
	Service de la dette	7 910	7 261	7 606
	Total des dépenses	51 136	51 190	49 624
	(DÉFICIT) SURPLUS ANNUEL		(928)	1 377

^{*} Sur la base des prévisions de revenus et de dépenses annoncées dans le Discours sur le budget 2001-2002 du 29 mars 2001.

En vertu de la Loi sur la réserve budgétaire (2001, chapitre 56), le gouvernement a institué une réserve pour financer certaines dépenses ou pour maintenir l'équilibre budgétaire. L'évolution de la réserve est présentée à l'annexe 18.

(Déficit) Surplus annuel	 (928)	1 377
Transfert à la réserve	 	(950)
Utilisation de la réserve	 950	
Excédent du surplus (déficit) annuel sur la réserve	 22	427

État consolidé des déficits cumulés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2002 (en millions de dollars)

_	2002		2001
	Budget *	Résultats réels	Résultats réels
DÉFICITS CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	(81 042)	(81 042)	(82 419)
Quote-part du gouvernement dans les redressements effectués par des entreprises du gouvernement (annexe 9)		(2 218)	
Déficits cumulés redressés	(81 042)	(83 260)	(82 419)
(Déficit) surplus annuel		(928)	1 377
Quote-part du gouvernement dans l'écart de conversion provenant des entreprises du gouvernement		88	
DÉFICITS CUMULÉS À LA FIN	(81 042)	(84 100)	(81 042)

^{*} Sur la base des prévisions de revenus et de dépenses annoncées dans le Discours sur le budget 2001-2002 du 29 mars 2001.

État consolidé de la situation financière

AU 31 MARS 2002 (en millions de dollars)

Annexe		2002	2001
	AVOIRS FINANCIERS		(note 10)
7	Placements temporaires	1 445	1 654
8	Débiteurs	7 064	8 231
9	Participation dans les entreprises du gouvernement	17 421	18 532
10	Placements à long terme	1 967	1 844
	Frais reportés liés aux dettes	95	132
	Avances aux réseaux de la santé et des services		
	sociaux, de l'éducation et aux entreprises du		
	gouvernement (note 5)	5 378	5 796
	Actifs pour financer les immobilisations des		
	réseaux de la santé et des services sociaux et		
	de l'éducation (note 7)	962	968
	TOTAL DES AVOIRS FINANCIERS	34 332	37 157
	PASSIF		
11	Découvert bancaire	2 878	2 776
12	Créditeurs et frais à payer	8 182	8 328
	Revenus reportés	531	1 509
	Régimes de retraite (note 4)	38 060	39 111
13	Dette directe (notes 5 et 6)	67 423	63 642
13	Dette pour financer les réseaux de la santé et des services		
	sociaux, de l'éducation et les entreprises du gouvernement		
	(notes 5 et 6)	5 378	5 796
13	Dette pour financer des travaux d'organismes municipaux		
	(notes 5 et 6)	3 179	3 235
	Provision pour financer les immobilisations des réseaux de		
	la santé et des services sociaux et de l'éducation (note 7)	962	968
	TOTAL DU PASSIF	126 593	125 365
14	DETTE NETTE	(92 261)	(88 208)
15	IMMOBILISATIONS (note 3)	8 161	7 166
	DÉFICITS CUMULÉS	(84 100)	(81 042)

¹⁶ Engagements et éventualités (note 8)

¹⁷ Opérations fiduciaires exercées par des organismes et fonds du gouvernement

¹⁸ Réserve

État consolidé des besoins financiers et de financement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2002 (en millions de dollars)

	200)2	200	1
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT				
(Déficit) surplus annuel		(928)		1 377
Éléments n'affectant pas les liquidités:				
Quote-part du gouvernement dans les				
résultats des entreprises inscrite aux revenus moins les dividendes déclarés	(371)		(1 157)	
Créances douteuses et autres provisions	395		(1 157) 512	
Congés de maladie et vacances	75		58	
Charge de retraite (note 4)	1 395		1 248	
Frais d'intérêt relatifs aux régimes de retraite				
(note 4)	3 322		3 006	
Amortissement des immobilisations	622		776	
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	72		1	
Amortissement de la perte de change reportée	153		163	
Amortissement de l'escompte et de la prime	61	5 724	99	4 706
, and the control of the famile		4 796		6 083
Régimes de retraite				
Prestations et autres paiements	(2 720)		(2 567)	
Cotisations des salariés et des		4		4
employeurs autonomes	92	(2 628)	106_	(2 461)
Comptes à fin déterminée (annexe 12)				
Paiements et autres débits	(527)		(377)	
Rentrées et autres crédits	567	40	367	(10)
Variation des avoirs financiers et du passif				
reliés au fonctionnement		(345)		(2 304)
Liquidités provenant des activités				
de fonctionnement		1 863		1 308
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Variation de la participation dans les entreprises				
du gouvernement				
Placements effectués		(648)		(425)
Variation des placements à long terme		45.00		
Placements effectués		(346)		(200)
Placements réalisés		(213)		(150)
Immobilisations		(213)		(130)
Acquisitions		(1 626)		(1 264)
Dispositions		9		15
		(1 617)		(1 249)
Liquidités utilisées pour les activités				4
d'investissement		(2 478)		(1 824)
BESOINS FINANCIERS NETS		(615)		(516)

État consolidé des besoins financiers et de financement (suite) ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2002

(en millions de dollars)

	2002	2001
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation des dettes		
Emprunts effectués	9 011	8 594
Emprunts remboursés	(5 388)	(5 586)
	3 623	3 008
Variation du Fonds d'amortissement		
des régimes de retraite		
Versements	(2 535)	(1 607)
Réinvestissement des revenus		
de placements du fonds	(605)	(412)
Variation des liquidités ⁽¹⁾	132_	(473)
FINANCEMENT NET	615	516

⁽¹⁾ Les liquidités comprennent les espèces en banque et les placements temporaires diminués des emprunts temporaires.

Notes complémentaires aux états financiers

1. Principales conventions comptables

Le gouvernement du Québec rend compte de ses opérations financières selon les conventions ci-après énumérées. Les renseignements compris dans ses états financiers consolidés sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les ministères, les organismes, les entreprises et les fonds spéciaux qui doivent rendre compte de la gestion de leurs opérations et ressources financières soit à un ministre, soit directement à l'Assemblée nationale et qui appartiennent au gouvernement ou sont sous son contrôle. Ils sont énumérés en annexe aux états financiers.

Les opérations fiduciaires exercées par certains organismes et fonds sont exclues du périmètre comptable du gouvernement. Ces organismes et fonds sont énumérés en annexe aux états financiers.

Méthode de consolidation

Les comptes du Fonds consolidé du revenu et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, à l'exception des entreprises du gouvernement, sont homogénéisés et combinés ligne par ligne selon les conventions comptables décrites ci-après, les opérations et les soldes interentités sont éliminés.

Les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. En conséquence, la participation dans ces entreprises est enregistrée au coût, lequel est, d'une part, ajusté annuellement de la quote-part du gouvernement dans les résultats de ces entreprises avec contrepartie aux revenus et, d'autre part, réduit de la part des dividendes versés ou déclarés par l'entreprise qui revient au gouvernement. Une entreprise du gouvernement possède toutes les caractéristiques suivantes:

- a) elle constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;
- b) elle est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- c) elle a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- d) elle peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Revenus

Les revenus provenant des impôts sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation, des droits, des permis, amendes et confiscations sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle ils sont reçus, déduction faite des remboursements et des autres montants déductibles en vertu de la législation pertinente. Les cotisations et les comptes émis avant la fin de l'année financière sont portés à ces revenus.

Les revenus découlant des transferts du gouvernement du Canada sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle ils sont reçus à ce titre. Cependant, les réclamations émises et les estimations de revenus provenant des transferts reliés à des programmes à frais partagés sans compensation fiscale sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle les dépenses s'y rattachant sont effectuées.

Les autres revenus sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. À l'égard des intérêts créditeurs, la comptabilisation cesse lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement sûr.

Dépenses

Les transferts sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où les transferts ont été autorisés et lorsque les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

Les dépenses comprennent le coût des biens et services acquis au cours de l'année financière à l'exception des immobilisations pour lesquelles un amortissement annuel est comptabilisé.

La dépense d'intérêts du service de la dette résultant d'opérations conclues en devises étrangères est convertie en dollar canadien aux cours en vigueur au moment des opérations.

Avoirs financiers

Les placements temporaires sont comptabilisés au coût. Les débiteurs, les prêts et les avances sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen de provisions pour moins-values.

La participation dans les entreprises du gouvernement est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Les autres placements à long terme sont comptabilisés au coût et sont réduits de toute moins-value durable. Cette moins-value est imputée aux opérations de l'année financière où elle est constatée.

Passif

Créditeurs et frais à payer

Comptes à fin déterminée

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001) prévoit la création de comptes à fin déterminée dans lesquels peuvent être déposées les sommes reçues en fonction d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin spécifique. Ainsi, certains montants encaissables ou payables, reliés à des programmes à frais partagés sans compensation fiscale ou à diverses compensations de tiers, sont inscrits dans des comptes à fin déterminée.

Congés de maladie et vacances

Les obligations découlant des congés de maladie et vacances dus aux employés du gouvernement sont comptabilisées à titre de passif. La variation annuelle de ce compte est portée aux dépenses.

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

Les obligations découlant des emprunts et des autres interventions financières garantis sont comptabilisées au passif lorsqu'une perte est probable. La variation annuelle de cette provision est portée aux dépenses.

La provision représentant les pertes probables est évaluée en utilisant un taux basé sur l'expérience passée en matière de pertes sur chacun des programmes de garanties. Les garanties spéciales sont regroupées selon leur niveau de risque.

Régimes de retraite

Les régimes de retraite gouvernementaux sont des régimes à prestations déterminées. Dans le cadre de la préparation des états financiers du gouvernement, les obligations au titre des prestations constituées sont évaluées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services, selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement, concernant notamment l'inflation, l'intérêt et les salaires des employés. La méthode utilisée est toutefois redressée pour tenir compte de la façon dont les prestations sont gagnées par les salairés.

Charge totale relative aux régimes

Le coût annuel des prestations constituées de tous les régimes y compris le coût des modifications aux régimes ainsi que les amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels sont portés aux dépenses avec contrepartie au compte « Régimes de retraite », soit le passif au titre des régimes. Les modifications des hypothèses actuarielles font partie des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels.

Dans le cas du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), du Régime de retraite des enseignants (RRE), du Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) et des transferts du RRE et du RRF au RREGOP et au RRPE, les redressements relatifs aux estimations découlant des gains et pertes actuariels sont amortis en ligne droite (méthode linéaire) sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants à l'ensemble de ces régimes. Les redressements relatifs aux estimations découlant des gains et pertes actuariels des autres régimes de retraite sont toutefois amortis sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants à chacun des régimes.

La charge totale relative aux régimes comprend également les frais d'intérêt sur les obligations au titre des prestations constituées avec contrepartie au passif du compte « Régimes de retraite ». Les revenus de placements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite formé pour pourvoir au paiement des prestations de ces régimes sont pris en compte dans le calcul des frais d'intérêt sur les obligations au titre des prestations constituées.

Dettes

Les emprunts sont comptabilisés au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les frais d'émission liés aux emprunts sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés aux dettes.

Les emprunts en monnaies étrangères sont convertis en dollar canadien selon les taux de change en vigueur au 31 mars.

Les gains ou les pertes de change résultant de la conversion des emprunts sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de chaque emprunt selon la méthode linéaire.

Instruments financiers dérivés

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change et de taux d'intérêt relatifs aux dettes. Ces instruments financiers sont inscrits au coût.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement des intérêts et du principal des emprunts et à la gestion de la trésorerie qui en découle, comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme, sont convertis en dollar canadien selon les taux de change en vigueur au 31 mars. Les composantes de ces instruments, soit les actifs et les passifs financiers, font l'objet d'une compensation entre elles et sont présentées dans les postes « Dettes ».

Les échanges d'intérêts qui découlent des contrats d'échange de taux d'intérêt utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt sont rapprochés de la dépense d'intérêts des emprunts auxquels ils se rattachent.

Les gains ou pertes sur les instruments financiers dérivés sont reportés et amortis sur la durée de chaque contrat. Cependant, les gains ou pertes de change sur des contrats à court terme visant à modifier le risque de change associé aux emprunts à long terme sont amortis sur la durée restante du portefeuille d'emprunts dans la devise concernée, selon la méthode linéaire.

Fonds d'amortissement

Les titres détenus par le Fonds d'amortissement sont comptabilisés au montant payé au moment de l'achat, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à recevoir à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque titre.

Au moment de la disposition, l'écart entre la valeur comptable et le montant encaissé est imputé aux résultats.

Immobilisations

Les immobilisations sont des avoirs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Elles comprennent les terrains, les bâtiments, les aménagements tels ceux des parcs et des bases de plein air, les réseaux complexes tels les barrages, les canaux, les routes et les ponts, le matériel et l'équipement incluant les véhicules et les meubles, et le développement informatique.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, selon une méthode logique et systématique, sur une période correspondant à leur durée de vie utile; elles sont une composante de la dette nette. Le coût comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles. Les œuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations mais sont indiqués en note aux états financiers et leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie au passif des revenus reportés qui sont intégrés

graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Cependant, les terrains sont inscrits à leur valeur symbolique.

Les sommes reçues d'organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement pour l'achat d'immobilisations sont comptabilisées au passif à titre de revenus reportés qui sont intégrés graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'achat de terrains sont déduites du coût de ces derniers.

2. Revenus

Selon la législation pertinente, les revenus sont inscrits après déduction des montants suivants:

	2002	2001
	(en millions de	
lana 24 ann la nannann da a naobhailtean		(note 10)
Impôt sur le revenu des particuliers		
Crédits d'impôt remboursables:		
Taxe de vente	693	441
Frais de garde	228	167
Autres	96	39
Remboursements d'impôts fonciers	243	233
Allocations d'aide aux familles	19	24
	1 279	904
Impôt des sociétés		
Crédits d'impôt remboursables:		
Crédits d'impôt des grandes sociétés		193
Recherche scientifique et développement		
expérimental	349	174
Productions cinématographiques	97	100
Crédits d'impôt relatif à la déclaration		
des pourboires	40	47
Autres	231	188
	717	702
Droits et permis		
Traitements sylvicoles et autres activités		
d'aménagement forestier	198	230
Contrôle routier	48	45
Crédits de droits miniers remboursables pour		
pertes afférentes à des frais d'exploration et		
d'immobilisations et autres	3	10
	249	285
	2 245	1 891

3. Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût et présentées à la dette nette. Elles sont amorties selon les méthodes suivantes en fonction de leur durée de vie utile:

Catégorie	Méthode d'amortissement	Durée	
Bâtiments	Linéaire et intérêts composés	10 à 50 ans	
Aménagements	Linéaire	5 à 10 ans	
Réseaux complexes	Linéaire	10 à 40 ans	
Matériel et équipement	Linéaire	3 à 20 ans	
Développement informatique	Linéaire	5 à 10 ans	

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes, de photographies, d'installations, de films et de vidéos et leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

4. Régimes de retraite

Le gouvernement du Québec contribue à plusieurs régimes de retraite pour l'ensemble de ses employés. Les participants à ces régimes sont les employés des secteurs public et parapublic, les membres de l'Assemblée nationale et les juges de la Cour du Québec.

Régimes de retraite

	Nombre estimé de participants au 31 décembre 2001	Nombre de prestataires au 31 décembre 2001
Régime de retraite des employés du gouvernement et des		
organismes publics (RREGOP)	450 000	104 434
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	23 250	11 564
Régime de retraite des enseignants et Régime de retraite		
de certains enseignants (RRE et RRCE)	7 900 *	44 654 *
Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)	3 200 *	25 208 *
Régime de retraite des membres de la Sûreté du		
Québec (RRMSQ)	4 000	3 585
Régime de retraite des agents de la paix en services		
correctionnels (RRAPSC)	2 750	948
Régime de retraite des juges de la Cour du Québec (RRJCQ)	273	292
Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans		
une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ)	280	67
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale		
(RRMAN)	121	259
	491 774	191 011

^{*} Depuis le 1er juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux participants.

Ces régimes sont à « prestations déterminées » ce qui signifie qu'ils garantissent un revenu déterminé aux participants au moment de la retraite, calculé en fonction du revenu moyen des meilleures années, généralement cinq, et du nombre d'années de service des participants. Les prestations sont généralement indexées au coût de la vie pour la partie acquise avant le 1^{er} juillet 1982 et après cette date, elles sont partiellement indexées.

Il y a deux catégories de régimes de retraite:

- ➤ les régimes de retraite à coûts partagés;
- > les régimes de retraite à solde du coût.

Régimes de retraite à coûts partagés

Dans le cas du RREGOP et du RRPE, le gouvernement assume 50 % des coûts pour les années de service à partir du 1^{er} juillet 1982, et 58,33 % (7/12), pour les années de service avant le 1^{er} juillet 1982. Les cotisations des participants et les contributions des employeurs autonomes sont versées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Dans le cas du RRAPSC, le gouvernement assume 46 % des coûts et les employés une proportion de 54 %. Les cotisations des employés sont versées au Fonds consolidé du revenu.

Régimes de retraite à solde du coût

Les régimes de retraite à solde du coût sont des régimes pour lesquels les employeurs assument la différence entre le coût du régime et les cotisations versées par les participants. C'est le cas de tous les régimes du gouvernement autres que le RREGOP, le RRPE et le RRAPSC.

Les cotisations des participants et des employeurs autonomes de tous ces régimes sont versées au Fonds consolidé du revenu. Le gouvernement assume la différence entre le coût du régime et les cotisations versées par les participants et les employeurs autonomes.

Valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite

La valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite pour le service rendu à une date donnée est évaluée, par les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), en utilisant la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services en prenant en considération, entre autres, les hypothèses à long terme de nature économique les plus probables.

Hypothèses économiques à long terme :

-	Rendement, net d'inflation	4,85 %
-	Taux d'inflation	3,00 %
_	Progression des salaires, nette d'inflation	1,10 %

Passif du gouvernement au titre des régimes de retraite

La comptabilisation du passif du gouvernement au titre des régimes de retraite est effectuée conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés à l'égard des régimes de retraite du secteur public.

Le passif inscrit des régimes de retraite est établi sur la base de la valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite, en tenant compte de certains redressements relatifs aux gains et pertes actuariels constatés lors des évaluations actuarielles triennales. Ces gains et pertes sont amortis selon la convention comptable établie à cet égard. Le passif du gouvernement au titre des régimes de retraite comprend également des frais d'intérêt calculés sur la base de la valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées à une date donnée pour l'ensemble des régimes de retraite.

Le passif inscrit au titre des régimes de retraite du gouvernement est estimé à 48 259 millions de dollars au 31 mars 2002 pour l'ensemble des régimes, dont 25 307 millions de dollars pour le RREGOP et le RRPE comme le montre le tableau ci-dessous pour les principaux régimes.

Passif au titre des régimes de retraite

	Obligations actuarielles au titre des prestations constituées	Redresse- ments	Passif au titre des régimes de retraite au 31 mars 2002	Passif au titre des régimes de retraite au 31 mars 2001
		(en millions	de dollars)	(note 10)
RREGOP				
- service régulier	19 814	(1 205)	18 609	17 002
- service transféré	2 486	(227)	2 259	2 247
RRPE				
- service régulier	3 712	(316)	3 396	3 126
- service transféré	1 149	(106)	1 043	980
RRE et RRCE	15 363	(999)	14 364	14 343
RRF	5 337	(270)	5 067	5 106
Autres	3 497	24	3 521	3 366
	51 358	(3 099)	48 259	46 170
Fonds d'amortissement (1)	(10 199)		(10 199)	(7 059)
	41 159	(3 099)	38 060	39 111

⁽¹⁾ En vertu de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001, article 8), la ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du Fonds consolidé du revenu jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif au titre des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite. Les actifs du Fonds d'amortissement sont comptabilisés à une valeur axée sur la valeur marchande. Au cours de l'année financière 2001-2002, la ministre a investi 2 535 millions de dollars (1 607 millions de dollars en 2000-2001) au Fonds d'amortissement des régimes de retraite. Au 31 mars 2002, un revenu de placements de 605 millions de dollars (412 millions de dollars en 2001) a été réinvesti au Fonds d'amortissement, lequel montant a été pris en compte dans le calcul des frais d'intérêt à l'égard des régimes de retraite.

Évaluations actuarielles et estimations subséquentes

Les estimations les plus récentes produites et émises en 2002 ont été établies à partir des évaluations actuarielles au 31 décembre 2001 pour le RRMAN; au 31 décembre 2000 pour le RRCE, le RRJCQ, le RRMSQ et le service transféré du RRE et du RRF au RREGOP et au RRPE; au 31 décembre 1999 pour le RRF, le RREGOP et le RRPE autre que le service transféré du RRE et du RRF au RREGOP et au RRPE et le RRPE (RRAS); au 31 décembre 1997 pour le RRAPSC; au 31 décembre 1996 pour le RRPE (RRAS) et au 31 décembre 1994 pour le RREFQ.

Charge totale relative aux régimes

	2002	2001
	(en millions de dollars)	
Charge de retraite		
Coût des prestations constituées excluant les frais		
d'intérêts	1 253	1 262
Cotisations des salariés	(88)	(106)
Cotisations des employeurs autonomes	(4)	
	1 161	1 156
Coûts des modifications	28 (1)	
Amortissement des redressements relatifs aux estimations		
découlant des gains ou des pertes actuariels	206	92
	1 395	1 248
Frais d'intérêts relatifs aux régimes de retraite	2 717 ⁽²⁾	2 594 ⁽²⁾
Total	4 112	3 842

⁽¹⁾ En vertu de la Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.Q., 2001, c. 8), sanctionnée le 30 mai 2001, un nouveau régime de retraite pour les juges de la Cour du Québec et des cours municipales de Laval, de Montréal et de Québec a été instauré. Les modifications apportées au régime de retraite et au régime de prestations supplémentaires applicables aux juges de la Cour du Québec ont un impact de 28 millions de dollars au 31 mars 2002.

Financement des régimes de retraite

Évaluations actuarielles à des fins de financement pour le service régulier des régimes de retraite à « coûts partagés » (RREGOP, RRPE et RRAPSC)

Conformément à la loi, les actuaires de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle à des fins de financement pour chacun des régimes, c'est-à-dire pour déterminer les taux de cotisation des régimes. Pour les fins de ces évaluations, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives et des conventions collectives en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties de même que des hypothèses économiques plus conservatrices que celles utilisées pour les évaluations aux fins de la comptabilisation.

⁽²⁾ Après déduction des revenus de placements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite de 605 millions de dollars en 2001-2002 (412 millions de dollars en 2000-2001).

Selon ces évaluations, l'engagement du gouvernement aux fins de financement est calculé comme étant la caisse qu'il aurait constituée s'il avait eu à verser, depuis 1973, ses cotisations sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer le taux de cotisation des participants. Cette caisse, dans le cas du RREGOP et du RRPE, était estimée, au 31 décembre 2001, à 36 282 millions de dollars à la juste valeur et 41 147 millions de dollars au coût (38 581 millions de dollars à la juste valeur au 31 décembre 2000 et 39 723 millions de dollars au coût). Dans le cas du RRAPSC, pour lequel les cotisations des employés ont été versées au Fonds consolidé du revenu, la valeur de la caisse qu'auraient constituée les employés et le gouvernement était de 767 millions de dollars au coût au 31 décembre 2001 (746 millions de dollars au 31 décembre 2000).

L'écart entre ces caisses et le passif inscrit au titre de ces trois régimes représente une somme non exigible qui n'a pas à être comptabilisée au passif du gouvernement. Cet écart découle d'hypothèses économiques et de méthodologies différentes.

5. Dettes

Les dettes par monnaies tiennent compte des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change.

_	2002					
_	Dire	ecte	sociaux, de l'é	nté et des services ducation et les gouvernement		
Monnaie	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien		
_		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		
En dollar canadien	37 669	37 669 ⁽³⁾	5 025	5 025		
En dollar américain	11 878	18 929	224	358		
En yen	547 816	6 583	7 004	84		
En euro	5 053	7 015				
Autres devises (4)		1 548				
Moins:						
Instruments financiers dérivés - net		327		55		
Fonds d'amortissement		3 151		34		
Dettes avant perte de change reportée		68 266		5 378		
Perte de change reportée		843				
		67 423		5 378		

	Directe		sociaux, de l'é	nté et des services ducation et les gouvernement
Monnaie	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
-		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)
En dollar canadien	33 954	33 954 ⁽³⁾	5 415	5 415
En dollar américain	12 246	19 320	224	354
En yen	561 637	7 055	8 520	107
En euro	1 329	1 843		
Autres devises (4)		5 238		
Moins:				
Instruments financiers dérivés - net		269		54
Fonds d'amortissement		2 036		26
Dettes avant perte de change reportée		65 105		5 796
Perte de change reportée		1 463		
		63 642		5 796

2001

28

(Voir notes 1, 2, 3 et 4 à la page 30)

Total après incidence des		al	Total		avaux d'organismes municipaux (2)		
instruments instruments financiers dérivés	Instruments financiers dérivés - net	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires		
(en millions de dolla	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)		(en millions de dollars)	(6		
64 526	19 450	45 076	45 076	2 382	2 382		
5 695	(13 866)	19 561	12 274	274	172		
9 778	3 051	6 727	559 820	60	5 000		
	(7 408)	7 408	5 337	393	284		
9	(1 539)	1 548					
	(312)	312		(70)			
3 185		3 185					
76 823		76 823		3 179	_		
843		843					
75 980		75 980		3 179	_		

ravaux d'organi	smes municipaux (2)	Total			Total après incidence des
En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	Instruments financiers dérivés - net	instruments financiers dérivés
	(en millions de dollars)		(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
2 339	2 339	41 708	41 708	14 102	55 810
172	271	12 642	19 945	(7 854)	12 091
12 000	151	582 157	7 313	984	8 297
		1 329	1 843	(2 348)	(505)
	393		5 631	(5 126)	505
	(81)		242	(242)	
			2 062		2 062
	3 235		74 136		74 136
			1 463		1 463
	3 235		72 673		72 673

Taux d'intérêt moyen pondéré (5)

Réseaux de la santé et des services sociaux, de

_	Directe		l'éducation et les ei du gouverner	•	Travaux d'organismes municipaux	
Monnaie	2002	2001	2002	2001	2002	2001
En dollar canadien	6,82 %	7,39 %	6,54 %	6,61 %	7,11 %	7,51 %
En dollar américain	6,89	7,18	4,73	5,84	8,53	8,53
En yen	3,61	4,04	0,72	1,40	9,89	10,05
En euro	5,73	5,23			8,37	
Taux moyen pondéré	6,43 %	6,86 %	6,33 %	6,47 %	7,51 %	7,97 %

- (1) En contrepartie de cette dette, des avances aux réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et aux entreprises du gouvernement sont accordées aux mêmes conditions que les emprunts et inscrites à titre d'avoirs financiers.
- (2) Dans le cadre du programme d'assainissement des eaux, le gouvernement s'engage, selon une entente signée conjointement avec les municipalités et la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE), à contribuer au financement du coût des travaux en remboursant le capital et les intérêts selon les échéances des emprunts contractés par la SQAE.
- (3) Le gouvernement détenait 400 millions de dollars de ses titres au 31 mars 2002 (199 millions de dollars en 2001).
- (4) Les autres devises regroupent en 2002 le franc suisse, la livre sterling, le dollar australien et la couronne suédoise. Les autres devises regroupent en 2001, en plus de celles mentionnées en 2002, le mark allemand, le franc français, le florin néerlandais, la peseta et le franc luxembourgeois. Un tableau détaillé par monnaies et par catégories de dettes est présenté à l'annexe 13.
- (5) Le taux d'intérêt moyen pondéré correspond au taux nominal des emprunts.

Échéanciers des dettes après incidence des instruments financiers dérivés

Directe

Échéance au 31 mars ⁽⁶⁾	En dollar canadien ⁽⁹⁾	En dollar américain ⁽⁹⁾	En yen	En euro	Autres	Total
						(en millions de dollars)
2003	11 222	(7 840)	4 843	(1 645)	(450)	6 130
2004	4 128	158				4 286
2005	4 555	11	(83)	1		4 484
2006	6 023	75	12	4		6 114
2007	4 060	111	18			4 189
	29 988	(7 485)	4 790	(1 640)	(450)	25 203
2008-2012	12 084	5 067	1 985	1 540	345	21 021
2013-2017	1 067	558	2 467	70		4 162
2018-2022	372	558	296	30	114	1 370
2023-2027	4 406	3 975	240			8 621
2028 et plus	5 254	2 635				7 889
	53 171	5 308	9 778		9	68 266

Réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et les entreprises du gouvernement

Échéance au 31 mars ⁽⁷⁾	En dollar canadien ⁽⁹⁾	En dollar américain ⁽⁹⁾	En yen	En euro	Autres	Total
		_		_		(en millions de dollars)
2003	1 486					1 486
2004	861					861
2005	80					80
2006	902					902
2007	11					11
	3 340					3 340
2008-2012	1 436					1 436
2013-2017	20					20
2018-2022	20					20
2023 et plus	562					562
	5 378					5 378

Travaux d'organismes municipaux

Échéance au 31 mars ⁽⁸⁾	En dollar canadien ⁽⁹⁾	En dollar américain ⁽⁹⁾	En yen	En euro	Autres	Total
						(en millions de dollars)
2003	661					661
2004	640					640
2005	270					270
2006	379					379
2007	399					399
	2 349					2 349
2008-2012	780					780
2013-2017	50					50
	3 179					3 179

⁽⁶⁾ Cet échéancier tient compte d'un montant de 2 530 millions de dollars en 2003 pour les bons du trésor et il est établi en tenant compte, pour les produits d'épargne remboursables à demande, d'une prévision de remboursement de 603 millions de dollars en 2003, 485 millions de dollars en 2004, 373 millions de dollars en 2005, 306 millions de dollars en 2006, 305 millions de dollars en 2007 et 789 millions de dollars pour les années 2008-2012

⁽⁷⁾ Cet échéancier inclut un montant de 344 millions de dollars venant à échéance en 2003 pour les bons du trésor.

⁽⁸⁾ Cet échéancier inclut un montant de 95 millions de dollars venant à échéance en 2003 pour les bons du trésor.

⁽⁹⁾ Ces échéanciers tiennent compte du Fonds d'amortissement, soit 2 798 millions de dollars pour des dettes en dollar canadien et 387 millions de dollars pour des dettes en dollar américain.

6. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

Dans le but de satisfaire les besoins financiers découlant de ses opérations de remboursement des emprunts venant à échéance et de maintenir ses liquidités au niveau désiré, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette axé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La participation à ces marchés implique différents types de risque. Le gouvernement élabore donc des stratégies de gestion du risque par l'utilisation des divers instruments financiers dérivés à sa disposition.

Risque de change

Le risque de change est le risque que les flux monétaires nécessaires au remboursement des intérêts et du capital des emprunts en devises étrangères varient selon les fluctuations des marchés. Afin de gérer ce risque, le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés tels les contrats d'échange de devises ainsi que les contrats de change à terme. Ces contrats ont pour objectif d'échanger des flux monétaires d'une devise contre une autre. Ces contrats viennent à échéance à différentes dates jusqu'en 2011.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que le service de la dette varie de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt, le gouvernement a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt ou à des produits dérivés à court terme. Les contrats d'échange de taux d'intérêt permettent d'échanger le paiement d'intérêts à taux fixe contre des paiements calculés à taux variables ou vice versa, sur une valeur nominale de référence.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles; un tel événement pouvant entraîner des pertes financières pour le gouvernement. Dans le but de se prémunir contre un tel risque dans le cadre de transactions d'instruments financiers dérivés, le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion du risque de crédit qui limite les pertes potentielles par contrepartistes.

Une limite de crédit est fixée pour chaque contrepartiste en fonction principalement de sa cote de crédit. Lors d'un dépassement de cette limite, un processus est mis en place afin que les montants dus par le contrepartiste se retrouvent à l'intérieur des limites fixées.

Le gouvernement transige avec des grandes institutions financières qui possèdent une cote de crédit équivalente ou supérieure à la sienne. Au 31 mars 2002, plus de 85 % du portefeuille d'instruments financiers dérivés était associé à des contrepartistes ayant une cote « double a » ou supérieure. Tous les contrepartistes du gouvernement avaient au moins une cote « a » avec une agence de cotation reconnue.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le gouvernement ne puisse rencontrer, à court terme, ses engagements financiers. Afin de contrer ce risque, le gouvernement dispose, auprès de différentes institutions bancaires canadiennes, de marges de crédit totalisant 1 165 millions de dollars canadiens.

De plus, le gouvernement dispose, auprès d'un syndicat bancaire canadien et international, de conventions de crédit pour un montant de 3 500 millions de dollars américains.

Au 31 mars 2002, aucun tirage n'est en cours sur ces marges et conventions de crédit.

7. Provision pour financer les immobilisations des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

En vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., c. C-29), de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), de la Loi sur les investissements universitaires (L.R.Q., c. I-17), de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2) et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., c. S-5), le gouvernement a créé des fonds d'amortissement ayant pour objet, à même les sommes déposées par le ministre responsable, d'acquitter les emprunts (principal et intérêts) pour le financement des immobilisations des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les actifs nets détenus par ces fonds d'amortissement se répartissent comme suit:

	2002	2001
	(en millions de	dollars)
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts:		
de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec	223	203
de commissions scolaires du Québec	309	335
d'établissements universitaires du Québec	278	280
d'organismes de santé et de services sociaux du Québec	152	150
	962	968

8. Engagements et éventualités

- A) Les engagements pour des transferts à des commissions scolaires et institutions d'enseignement, des établissements de santé et de services sociaux, des municipalités et des organismes municipaux, et d'autres bénéficiaires, sont présentés sommairement à l'annexe 16. Ces engagements totalisent 19 682 millions de dollars au 31 mars 2002 (18 978 millions de dollars au 31 mars 2001).
- B) Les interventions financières garanties nettes s'élèvent à 46 701 millions de dollars au 31 mars 2002 (46 300 millions de dollars au 31 mars 2001) dont 38 289 millions de dollars au 31 mars 2002

- (38 541 millions de dollars au 31 mars 2001) se rapportant aux garanties d'emprunts d'Hydro-Québec. Ces interventions financières garanties nettes sont présentées sommairement à l'annexe 16.
- C) Le gouvernement fait par ailleurs l'objet de certaines réclamations et de causes en instance ou éventuelles. Elles portent notamment sur des revendications territoriales par des bandes amérindiennes et des revendications de prestations par des assistés sociaux de moins de trente ans. Les autres causes, qui impliquent des montants de 645 millions de dollars (581 millions de dollars en 2001), sont reliées à des inexécutions de contrats, à des dommages subis par des personnes ou des biens et à des éléments connexes. Le dénouement de ces litiges étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.

9. Opérations importantes des entreprises du gouvernement avec les entités du périmètre comptable

Les opérations les plus importantes entre le gouvernement et ses entreprises sont réparties comme suit:

	2002	2001	
	(en millions de dollars)		
Revenus			
Impôt sur le revenu et les biens	511	475	
Ventes de biens et services	566	538	
	1 077	1 013	
Dépenses			
Santé et services sociaux	143	135	
Économie et environnement	79	108	
Gouverne et justice	36	38	
	258	281	
Débiteurs	291	872	
Créditeurs et frais à payer	33	225	

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 2001 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

Ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à partir du Fonds consolidé du revenu et incluses dans le périmètre comptable du gouvernement

Affaires municipales et Métropole

Commission municipale du Québec

Régie du logement

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Assemblée nationale

Conseil du trésor, Administration et Fonction publique

Commission de la fonction publique

Conseil exécutif

Conseil permanent de la jeunesse

Culture et Communications

Commission de protection de la langue française

Commission de toponymie

Commission des biens culturels du Québec

Conseil de la langue française

Office de la langue française

Secrétariat à la politique linguistique

Éducation

Commission consultative de l'enseignement privé

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Conseil supérieur de l'éducation

Emploi et Solidarité sociale

Commission des partenaires du marché du travail

Environnement

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Famille, Enfance et Condition féminine

Conseil de la famille et de l'enfance

Conseil des aînés

Conseil du statut de la femme

Secrétariat à la condition féminine

Faune et Parcs

Société de la faune et des parcs du Québec

Ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à partir du Fonds consolidé du revenu et incluses dans le périmètre comptable du gouvernement (suite)

Finances

Inspecteur général des institutions financières

Industrie et Commerce

Justice

Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales Conseil de la justice administrative Conseil de la magistrature

Tribunal des droits de la personne

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

Directeur général des élections - Commission de la représentation Protecteur du citoyen Vérificateur général

Recherche, Science et Technologie

Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé Conseil de la science et de la technologie

Régions

Relations avec les citoyens et Immigration

Commission d'accès à l'information

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Conseil des relations interculturelles

Curateur public (Le) *

Office de la protection du consommateur

Relations internationales

Ressources naturelles

Revenu

Santé et Services sociaux

Conseil de la santé et du bien-être

Conseil médical du Québec

Office des personnes handicapées du Québec

Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux

Ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à partir du Fonds consolidé du revenu et incluses dans le périmètre comptable du gouvernement (suite)

Sécurité publique

Bureau du coroner Comité de déontologie policière Commissaire à la déontologie policière Commission québécoise des libérations conditionnelles Régie des alcools, des courses et des jeux

Tourisme, Loisir et Sport

Transports

Commission des transports du Québec

Travail

Commission de l'équité salariale Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre Conseil des services essentiels Régie du bâtiment du Québec

^{*} Cette entité effectue aussi des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Organismes et fonds spéciaux qui ont leur propre entité comptable et sont inclus dans le périmètre comptable du gouvernement

Organismes

Agence de l'efficacité énergétique

Agence métropolitaine de transport (1)

Bibliothèque nationale du Québec

Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec

Bureau des services financiers (1)

Commissaire de l'industrie de la construction

Commission de la capitale nationale du Québec

Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs

Commission des lésions professionnelles

Commission des normes du travail

Commission des services juridiques

Commission des valeurs mobilières du Québec

Conseil des arts et des lettres du Québec

Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal métropolitain

École nationale de police du Québec (1)

École nationale des pompiers du Québec (1)

Fondation de la faune du Ouébec

Fonds d'aide aux recours collectifs

Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

Fonds de la recherche en santé du Québec

Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Héma-Québec

Institut de la statistique du Québec

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (1)

Institut national de santé publique du Québec

Investissement Québec

La Financière agricole du Québec

Musée d'art contemporain de Montréal

Musée de la civilisation

Musée du Ouébec

Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris

Office des professions du Québec

Office Québec-Amériques pour la Jeunesse

Régie de l'assurance maladie du Québec

Régie de l'énergie

Régie des installations olympiques

Régie du cinéma

Sidbec

Société de développement des entreprises culturelles

Société de développement de la zone de commerce international de Montréal à Mirabel

Organismes et fonds spéciaux qui ont leur propre entité comptable et sont inclus dans le périmètre comptable du gouvernement (suite)

Organismes (suite)

Société de la Place des Arts de Montréal (1)

Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)

Société des Traversiers du Québec

Société d'habitation du Québec (1)

Société du Centre des congrès de Québec

Société du Grand Théâtre de Québec

Société du Palais des congrès de Montréal

Société du parc industriel et portuaire de Bécancour

Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud

Société immobilière du Québec

Société nationale de l'amiante

Société québécoise d'assainissement des eaux

Société québécoise de récupération et de recyclage

Société québécoise d'information juridique

Tribunal administratif du Québec

Fonds spéciaux

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome

Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général

et professionnel du Québec

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du Québec

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec

Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées

Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier

Fonds de développement du marché du travail

Fonds de développement régional

Fonds de financement

Fonds de gestion de l'équipement roulant

Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger

Fonds de l'assurance médicaments

Fonds de l'état civil

Fonds de l'industrie des courses de chevaux

Fonds de l'information gouvernementale

⁽¹⁾ Entités dont la date de fin d'année financière est différente du 31 mars 2002 et pour lesquelles aucune donnée n'était disponible pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars 2002.

Organismes et fonds spéciaux qui ont leur propre entité comptable et sont inclus dans le périmètre comptable du gouvernement (suite)

Fonds spéciaux(suite)

Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail

Fonds de partenariat touristique

Fonds de perception

Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun

Fonds des pensions alimentaires *

Fonds des registres du ministère de la Justice

Fonds des services de police

Fonds des services de santé

Fonds des services gouvernementaux

Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor

Fonds des technologies de l'information du ministère de la Solidarité sociale

Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu

Fonds d'information foncière

Fonds d'information géographique

Fonds du Centre financier de Montréal

Fonds forestier

Fonds Jeunesse Ouébec

Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports

Fonds relatif à la tempête de verglas

Fonds spécial olympique

^{*} Ce fonds effectue aussi des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Entreprises incluses dans le périmètre comptable du gouvernement

Centre de recherche industrielle du Québec

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Corporation d'hébergement du Québec

Financement-Québec

Fonds d'indemnisation du courtage immobilier

Hydro-Québec *

Immobilière SHQ

Loto-Québec

Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Société de développement de la Baie James

Société de l'assurance automobile du Québec

Société des alcools du Québec

Société des établissements de plein air du Québec

Société générale de financement du Québec

Société Innovatech du Grand Montréal

Société Innovatech du Sud du Québec

Société Innovatech Québec et Chaudière - Appalaches

Société Innovatech Régions ressources

^{*} Cette entreprise effectue aussi des opérations de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Organismes et fonds exerçant des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement

Caisse de dépôt et placement du Québec

Comité Centraide - secteur public

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

Commission de la construction du Québec

Curateur public (Le) (partie fiduciaire)

Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées

Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Fonds d'assurance-récolte

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Fonds des cautionnements des agents de voyages

Fonds des pensions alimentaires (partie fiduciaire)

Fonds d'indemnisation des services financiers

Fonds du régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes

Fonds en fidéicommis

Fonds national de formation de la main-d'oeuvre

Hydro-Québec - Régime de retraite

Régie des rentes du Québec

ANNEXE 5

Détail des revenus

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2002

	2002	2001
	(en millions de	dollars)
		(note 10)
Impôt sur le revenu et les biens	.=	
Impôt sur le revenu des particuliers	15 882	17 077
Cotisations au Fonds des services de santé	4 599	4 719
Impôt des sociétés	4 065	4 257
	24 546	26 053
Taxes à la consommation	7 570	7 200
Vente	7 579	7 392
Carburants	1 579	1 581
Tabac Posi mutual	741	554
Pari mutuel	14	14
Due the et manusia	9 913	9 541
Droits et permis	722	705
Véhicules automobiles	723	705
Boissons alcooliques	140	146
Ressources naturelles Autres	210 273	287 268
Aulies		
Davis must diverse	1 346	1 406
Revenus divers	1 570	1 500
Ventes de biens et services	1 579 452	1 580 451
Intérêts Amendes, confiscations et recouvrements	452 390	329
Amenues, comiscations et recouvrements		
Devenue musicoment des entremises du manusament	2 421	2 360
Revenus provenant des entreprises du gouvernement Commission de la santé et de la sécurité		
du travail	(33)	443
Société des alcools du Québec	489	443 471
Loto-Québec	1 352	1 358
Hydro-Québec	1 041	1 160
Autres	(118)	64
Addics	2 731	3 496
Total des revenus sutenames		
Total des revenus autonomes	40 957	42 856
Transferts du gouvernement du Canada		
Péréquation	5 336	5 650
Transfert canadien en matière de santé		
et de programmes sociaux	2 958	1 597
Autres programmes	1 011	898
Total des transferts du gouvernement du Canada	9 305	8 145
Total des revenus	50 262	51 001
i viai uco i cvetiuo	30 202	31 001

ANNEXE 6

Détail des dépenses

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2002

	2002	2001
	(en millions de	dollars)
		(note 10)
PAR SUPERCATÉGORIES ET CATÉGORIES		
Transfert		
Rémunération	19 212	18 250
Fonctionnement	3 724	3 514
Capital	1 189	1 175
Intérêt	1 230	1 368
Support	11 409	10 720
	36 764	35 027
Rémunération	3 917	3 614
Fonctionnement (1)	2 853	2 865
Créances douteuses et autres provisions	395	512
Sous-total	43 929	42 018
Service de la dette		
Intérêts sur la dette ⁽²⁾	4 544	5 012
Intérêts relatifs aux régimes de retraite (3)	2 717	2 594
Sous-total	7 261	7 606
Total des dépenses	<u>51 190</u>	49 624

 ⁽¹⁾ Incluant 622 millions de dollars en 2001-2002 (776 millions de dollars en 2000-2001) au titre d'amortissement des immobilisations.
 (2) Après déduction de 623 millions de dollars de revenus en 2001-2002 (672 millions de dollars en 2000-2001), soit 385 millions de dollars de revenus d'intérêts pour les avances consenties aux réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et aux entreprises du gouvernement (405 millions de dollars en 2000-2001), 52 millions de dollars de revenus sur les placements temporaires (45 millions de dollars en 2000-2001), et 186 millions de dollars de revenus de placements du Fonds d'amortissement des emprunts (222 millions de dollars en 2000-2001).

⁽³⁾ Après déduction de 605 millions de dollars de revenus de placements en 2001-2002 du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (412 millions de dollars en 2000-2001).

Placements temporaires AU 31 MARS 2002

	2002	2001
	(en millions de	dollars)
Bons du trésor	70	253
Certificats de dépôts	768	1 090
Acceptations bancaires	115	273
Obligations	387	
Autres	105	38
	1 445	1 654

Les taux de rendement des placements temporaires varient principalement de 1,8 % à 4,7 %.

ANNEXE 8

Débiteurs AU 31 MARS 2002

	2002	2001
	(en millions d	e dollars)
Débiteurs		
Impôt sur le revenu et les biens (1)	2 679	2 727
Taxes à la consommation (1)	2 375	2 147
Droits et permis (1)	130	132
Revenus divers	1 326	1 285
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	139	721
du gouvernement	139	721
Transferts du gouvernement du Canada	700	1 683
Comptes à fin déterminée	81	44
Dépenses et autres	521	533
	7 951	9 272
Provision pour créances douteuses	(904)	(1 046)
Intérêts courus sur placements	17_	5_
	7 064	8 231

⁽¹⁾ Incluant la portion attribuable aux agents et mandataires: 667 millions de dollars pour l'impôt sur le revenu et les biens (864 millions de dollars en 2001), 1826 millions de dollars pour les taxes à la consommation (1 633 millions de dollars en 2001), 103 millions de dollars pour les droits et permis (107 millions de dollars en 2001).

Participation dans les entreprises du gouvernement

AU 31 MARS 2002

Participation dans les entreprises du gouvernement (1)

			2002	2001
			Participation	Participation
			dans les	dans les
		Valeur de	entreprises du	entreprises du
	Prêts et	consoli-	gouver-	gouver-
	avances	dation	nement	nement
			(en millions	de dollars)
Centre de recherche industrielle du Québec (4)	5	19	24	26
Commission de la santé et de la sécurité du				
travail ⁽²⁾		(680)	(680)	264
Corporation d'hébergement du Québec		122	122	97
Financement-Québec		27	27	19
Fonds d'indemnisation du courtage				
immobilier ⁽³⁾		4	4	4
Hydro-Québec ^{(2) (4)}	7	14 158	14 165	14 884
Immobilière SHQ ⁽³⁾		19	19	16
Loto-Québec		193	193	161
Régie de l'assurance-dépôts du Québec ⁽³⁾		231	231	206
Société de développement de la Baie James (2)		12	12	3
Société de l'assurance automobile du				
Québec ⁽²⁾		505	505	534
Société des alcools du Québec		34	34	32
Société des établissements de plein air du				
Québec		29	29	25
Société générale de financement du Québec ⁽²⁾		2 323	2 323	1 876
Société Innovatech du Grand Montréal		266	266	286
Société Innovatech du Sud du Québec		33	33	16
Société Innovatech Québec et Chaudière -				
Appalaches		81	81	62
Société Innovatech Régions ressources		33	33	21
Total	12	17 409	17 421	18 532

⁽¹⁾ Ces entreprises sont sous le contrôle et/ou détenues en propriété exclusive par le gouvernement du Québec.

⁽²⁾ La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 décembre 2001 et ajustée avec les résultats intérimaires non vérifiés au 31 mars 2002.

⁽³⁾ La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 décembre 2001.

⁽⁴⁾ Les prêts et avances au Centre de recherche industrielle du Québec viennent à échéance en 2002-2003 et ceux d'Hydro-Québec ont une échéance indéterminée.

ANNEXE 9

Participation dans les entreprises du gouvernement (suite) AU 31 MARS 2002

Sommaire des états financiers des entreprises du gouvernement

						2002	2001
	_		Bénéfice net ou (perte				
	Revenus	Dépenses	nette)	Passif	Actif	Avoir net	Avoir net
						(en millions	de dollars) (note 10)
Centre de recherche industrielle du							
Québec	34	36	(2)	22	41	19	21
Commission de la	54	30	(2)	22	71	17	21
santé et de la sécu-							
rité du travail (1) (3)	2 115	2 197	(82)	9 196	8 515	(681)	312
Corporation d'héber-		,,	(02)	, ., .	00.0	(00.)	0.2
gement du Québec	263	235	28	3 612	3 734	122	97
Financement-Québec	9	1	8	6 661	6 688	27	19
Fonds d'indemnisa-							
tion du courtage							
immobilier (1)					4	4	4
Hydro-Québec ⁽¹⁾	12 578	11 470	1 108	45 027	59 861	14 834	14 280
Immobilière SHQ (1)	221	218	3	2 350	2 369	19	16
Loto-Québec	3 662	2 213	1 449	676	869	193	161
Régie de l'assurance-							
dépôts du Québec ⁽¹⁾	27	1	26	1	232	231	206
Société de dévelop-							
pement de la Baie							
James (1)	21	21		5	17	12	3
Société de l'assurance							
automobile du							
Québec ⁽¹⁾	1 477	1 510	(33)	7 084	7 575	491	524
Société des alcools	4 (05	4.007	400	F.40	57 (0.4	20
du Québec	1 695	1 206	489	542	576	34	32
Société des établisse- ments de plein air							
du Québec	72	69	3	105	128	23	18
Société générale de	12	07	3	103	120	23	10
financement du							
Québec (1)	879	963	(84)	669	3 014	2 345	1 728
Société Innovatech	0,,	700	(01)	007	0011	2010	1 720
du Grand Montréal	21	61	(40)	1	267	266	286
			<u> </u>				
Montants à reporter	23 074	20 201	2 873	75 951	93 890	17 939	17 707

Participation dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2002

Sommaire des états financiers des entreprises du gouvernement (suite)

						2002	2001
- -			Bénéfice net ou (perte				
	Revenus	Dépenses	nette)	Passif	Actif	Avoir net	Avoir net
						(en millions	de dollars)
							(note 10)
Montants reportés	23 074	20 201	2 873	75 951	93 890	17 939	17 707
Société Innovatech du Sud du Québec Société Innovatech	1	2	(1)		33	33	16
Québec et Chaudière- Appalaches Société Innovatech	2	12	(10)		81	81	62
Régions ressources	3	2	1	1	34	33	21
	23 080	20 217	2 863	75 952	94 038	18 086	17 806
Ajustements (2)			(132)			629	714
Redressement		-				(1 306)	
		=	2 731			17 409	18 520

⁽¹⁾ Ces données proviennent des états financiers vérifiés au 31 décembre 2001.

⁽²⁾ Les ajustements découlent principalement des résultats intérimaires non vérifiés au 31 mars 2002.

⁽³⁾ L'actif net de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, incluant les cotisations perçues des employeurs, dont l'administration lui est confiée, ne peut être utilisé à d'autres fins que celles prévues dans les lois.

Participation dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2002

Modifications comptables effectuées par les entreprises du gouvernement

Hydro-Québec et Société générale de financement du Québec

Depuis le 1^{er} janvier 2002, ces entreprises doivent se conformer à une nouvelle norme relative à la conversion des devises étrangères de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur privé. Ce changement de convention comptable a été appliqué par ces entreprises de façon rétroactive, avec redressement des résultats des exercices antérieurs pour Hydro-Québec et sans redressement pour la Société générale de financement, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du secteur privé. Cela a eu pour effet de réduire leurs avoirs nets de 1 306 millions de dollars au 1^{er} janvier 2002 et d'augmenter leurs bénéfices nets de 41 millions de dollars pour le premier trimestre terminé le 31 mars 2002.

Le gouvernement a donc corrigé et réduit la valeur de sa participation dans ces entreprises de 1 306 millions de dollars sans redresser les résultats des années antérieures, conformément aux normes de l'ICCA pour le secteur public. Comme le gouvernement a une année financière différente et doit ajuster par conséquent ses revenus provenant de ces entreprises sur la base des résultats intérimaires non vérifiés au 31 mars 2002, ce changement a eu pour effet d'augmenter les revenus provenant de ces dernières de 41 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2002.

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Depuis le 1^{er} janvier 2001, cette entreprise a apporté des changements à sa politique de capitalisation et a introduit une provision pour fluctuation de taux de rendement réel sans plafonnement. Ce changement de convention comptable a été appliqué par cette entreprise, de façon rétroactive sans redressement des résultats des exercices antérieurs, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du secteur privé. Cela a eu pour effet de réduire son avoir net de 912 millions de dollars au 1^{er} janvier 2001 et de réduire l'insuffisance des revenus sur les dépenses de 284 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001.

Le gouvernement a donc corrigé et réduit la valeur de sa participation dans cette entreprise de 912 millions de dollars sans redresser les résultats des années antérieures, conformément aux normes de l'ICCA pour le secteur public. Comme le gouvernement a une année financière différente et doit ajuster par conséquent ses revenus provenant de cette entreprise sur la base des résultats intérimaires non vérifiés au 31 mars 2002, ce changement a eu pour effet d'augmenter les revenus provenant de cette dernière de 356 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2002.

Participation dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2002

Modifications comptables effectuées par les entreprises du gouvernement (suite)

Quote-part du gouvernement dans les modifications comptables effectuées par les entreprises du gouvernement

Ces changements de conventions comptables effectuées par ces entreprises ont été comptabilisés de la même manière par le gouvernement, soit rétroactivement et sans redressement, conformément aux normes de l'ICCA du secteur public. Ils ont eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants au 1^{er} avril 2001:

Participations dans les entreprises du gouvernement	(2 218)
Dette nette	2 218
Déficits cumulés	2 218

Révisions d'estimation effectuées par la Société de l'assurance automobile du Québec

En 2001, cette entreprise a changé sa période d'amortissement des surplus et des déficits inscrits à sa provision pour fluctuation du taux de rendement réel et ajouté de nouveaux critères pour le calcul de cette dernière. Elle a également modifié l'amortissement de certains revenus de placements. Ces révisions d'estimation ont eu pour effet de réduire le déficit des revenus sur les dépenses de 197 millions de dollars. Ces changements ont été appliqués par la Société en conformité avec les normes de l'ICCA du secteur privé. Le gouvernement a aussi pris en compte ces révisions dans ses résultats financiers 2001-2002 en conformité avec les normes de l'ICCA du secteur public.

Participation dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2002

Engagements

Corporation d'hébergement du Québec

Au 31 mars 2002, le solde non complété des contrats signés par la Corporation et reliés à des projets en cours faisant l'objet d'engagements contractuels totalise 66 millions de dollars (53 millions de dollars en 2001).

Hydro-Québec

Hydro-Québec prévoit un investissement en immobilisations de 2 243 millions de dollars pour 2002 (2 245 millions de dollars pour 2001).

Hydro-Québec a émis des cautionnements pour un montant de 1 450 millions de dollars au 31 mars 2002 (2 447 millions de dollars au 31 mars 2001).

Éventualité

Commission de la santé et de la sécurité du travail

La Cour suprême du Canada a décidé, dans son jugement du 26 mai 1988, que la Loi sur la santé et la sécurité du travail ne s'applique pas aux entreprises de compétence fédérale. À la suite de ce jugement, la Commission a remboursé aux employeurs concernés les cotisations indûment perçues, y compris un intérêt annuel de 5 %.

Toutefois, des actions ont été intentées en Cour supérieure du Québec par plusieurs entreprises de transport extra-provinciales qui se considèrent de compétence fédérale. Elles réclament le remboursement intégral des cotisations qu'elles ont versées à la Commission pour les années 1981 à 1988 inclusivement et non pas seulement la partie de la cotisation s'appliquant à la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Ces entreprises demandent en outre que les sommes qui leur seraient éventuellement remboursées portent intérêt au taux fixé suivant l'article 28 de la Loi sur le ministère du Revenu au lieu du taux de 5 % établi par la Commission. Ces actions totalisent environ 46 millions de dollars sans compter les intérêts.

À l'égard de cette éventualité, la Commission n'est pas en mesure d'estimer le montant pouvant en résulter.

Placements à long terme

AU 31 MARS 2002

Placements du gouvernement

		2001			
	Actions et mise de fonds	Obligations et billets	Prêts et avances	Total	Total
AA T PIZ I				(en millions de	e dollars)
Municipalités et organismes municipaux					
Municipalités			9 (1)	9	13
Organismes municipaux			4 (1)	4	5
			13	13	18
Particuliers, entreprises et					
autres					
Étudiants			688 ⁽²⁾	688	605
Entreprises	153		836 (3)	989	947
Régime de rentes de survivants			384 (4)	384	382
Autres		100	378 (4)	478	429
	153	100	2 286	2 539	2 363
Provision pour créances					
douteuses			585	585	537
	153	100	1 701	1 954	1 826
	153	100	1 714	1 967	1 844

Les prêts et avances aux municipalités et aux organismes municipaux portent intérêt à des taux variant de 6,3 % à 10,0 %.
 Les prêts et avances aux étudiants portent intérêt à des taux variant de 5,0 % à 14,9 %.
 Les prêts aux entreprises portent intérêt au taux moyen de 5,25 %.
 Les prêts sur le Régime de rentes de survivants porte intérêt à un taux de 4,69 % tandis que tous les autres prêts portent intérêt à différents taux pouvant atteindre 13,25 %.

Placements à long terme (suite) AU 31 MARS 2002

Échéancier des placements

	2002
	(en millions de dollars)
2003	453
2004	288
2005	188
2006	144
2007	138
	1 211
2008-2012	434
2013-2017	138
2018-2022	31
2023 et plus	4
	1 818
Échéance indéterminée	149
	1 967

Découvert bancaire

AU 31 MARS 2002

	2002	2001
	(en millions de	dollars)
Chèques en circulation	1 278	1 109
Emprunts temporaires ⁽¹⁾	1 999	2 107
	3 277	3 216
Espèces en banque	201	232
Espèces et effets en main et dépôts en circulation	198	208
	399	440
	2 878	2 776

(1) Détail des emprunts temporaires

	2002	2001
	(en millions de	dollars)
Acceptations et emprunts bancaires	357	323
Billets de trésorerie	1 333	1 053
Billets au pair	3	79
Billets à escompte	306	652
	1 999	2 107

Les emprunts temporaires viennent à échéance à différentes dates en 2002-2003 et portent intérêt à des taux variant principalement de 1,7 % à 2,2 %.

ANNEXE 12

Créditeurs et frais à payer AU 31 MARS 2002

	2002		2001		
	(en millions de dollars)				
	540		616		
	1 155		1 160		
	230		197		
	106		215		
	54		14		
707 132 202 986	2 027 <u> </u>	666 463 125 957	2 211 1 781		
	996		929		
-	978 332 8 182	-	877 328 8 328		
	132 202	(en millions de 540 1 155 230 106 54 707 132 202 986 2 027 1 764 996 978	(en millions de dollars) 540 1 155 230 106 54 707 666 132 463 202 125 986 2 027 957 1 764 996 978 332		

⁽¹⁾ Sommaire des comptes à fin déterminée : voir le tableau à la page suivante.
(2) Comprenant principalement des sommes à payer à long terme.

Créditeurs et frais à payer (suite) AU 31 MARS 2002

(1) Sommaire des comptes à fin déterminée :

VENTES DE BIENS ET SERVICES Compte pour la gestion de la taxe sur les produits et services Compte pour le financement du programme d'aide aux joueurs pathologiques Compte pour le financement de services aux personnes âgées en perte d'autonomie Compte pour le financement des programmes d'amélioration de la santé animale du Québec et Prime-Vert Compte pour le financement du plan de relance de l'industrie des courses de chevaux 2 25 24 (1) Autres 6 20 23 3 TRANSFERTS DU GOUVERNE-MENT DU CANADA Compte pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde Compte pour l'enseignement des bourses de de langue seconde Compte pour l'enseignement des bourses d'etudes du millénaire Compte pour l'enseignement des bourses d'etudes du millénaire Compte relatif au financement des programmes de gestion des risques agricoles 164 166 2 Compte relatif au froisème sommet	Rentrées et Variation de Paiements et autres débits crédits l'année Solde au 31 financière mars 2002		Solde au 31 mars 2001	
les produits et services 105 107 2 Compte pour le financement du programme d'aide aux joueurs pathologiques 2 12 20 8 Compte pour le financement de services aux personnes âgées en perte d'autonomie 28 30 2 Compte pour le financement des 28 30 2 Compte pour le financement des 28 30 2 Compte pour le financement des 28 30 20 20 Compte pour le financement des 30 24 21 Compte pour le financement du plan 30 24 21 Compte pour le financement du plan 30 24 21 Compte pour le financement du plan 30 24 21 Autres 6 20 23 3 30 TRANSFERTS DU GOUVERNE-MENT DU CANADA Compte pour l'administration de la 1 15 15 Compte pour l'enseignement dans la 1 langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde 12 12 Compte pour l'enseignement des bourses d'études du millénaire 3 78 76 (2) Compte relatif au financement des programmes de gestion des risques agricoles 164 166 2 Compte relatif au troisième sommet	(en millions de dollars)	(en	(note 10)	VENTES DE BIENS ET SERVICES
programme d'aide aux joueurs pathologiques 2 12 20 8 Compte pour le financement de services aux personnes àgées en perte d'autonomie 28 30 2 Compte pour le financement des programmes d'amélioration de la santé animale du Ouébec et Prime-Vert 3 24 21 Compte pour le financement du plan de relance de l'industrie des courses de chevaux 2 25 24 (1) Autres 6 20 23 3 TRANSFERTS DU GOUVERNE-MENT DU CANADA Compte pour l'administration de la Loi sur les armes à feu 15 15 Compte pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde 12 12 Compte pour le financement des bourses d'études du millénaire 3 78 76 (2) Compte relatif au financement des programmes de gestion des risques agricoles 164 166 2 Compte relatif au financement des programmes de gestion des risques agricoles 164 166 2	105 107 2 2	105		
services aux personnes âgées en perte d'autonomie 28 30 2 Compte pour le financement des programmes d'amélioration de la santé animale du Québec et Prime-Vert 3 24 21 Compte pour le financement du plan de relance de l'industrie des courses de chevaux 2 25 24 (1) Autres 6 20 23 3 TRANSFERTS DU GOUVERNE- MENT DU CANADA Compte pour l'administration de la Loi sur les armes à feu Compte pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'ensei- gnement de la langue seconde Compte pour le financement des bourses d'études du millénaire 3 78 76 (2) Compte relatif au financement des programmes de gestion des risques agricoles 164 166 2 Compte relatif au troisième sommet	12 20 8 10	12	2	programme d'aide aux joueurs
programmes d'amélioration de la santé animale du Québec et Prime-Vert 3 24 21 Compte pour le financement du plan de relance de l'industrie des courses de chevaux 2 25 24 (1) Autres 6 20 23 3 TRANSFERTS DU GOUVERNE-MENT DU CANADA Compte pour l'administration de la Loi sur les armes à feu 15 15 Compte pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement des bourses d'études du millénaire 3 78 76 (2) Compte relatif au financement des programmes de gestion des risques agricoles 164 166 2 Compte relatif au troisième sommet	28 30 2 2	28		services aux personnes âgées
de relance de l'industrie des courses de chevaux 2 25 24 (1) Autres 6 20 23 3 TRANSFERTS DU GOUVERNE- MENT DU CANADA Compte pour l'administration de la Loi sur les armes à feu 15 15 Compte pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'ensei- gnement de la langue seconde 12 12 Compte pour le financement des bourses d'études du millénaire 3 78 76 (2) Compte relatif au financement des programmes de gestion des risques agricoles Compte relatif au troisième sommet	3 24 21 21	3		programmes d'amélioration de la santé animale du Québec et
Autres 6 20 23 3 TRANSFERTS DU GOUVERNE- MENT DU CANADA Compte pour l'administration de la Loi sur les armes à feu 15 15 Compte pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'ensei- gnement de la langue seconde 12 12 Compte pour le financement des bourses d'études du millénaire 3 78 76 (2) Compte relatif au financement des programmes de gestion des risques agricoles 164 166 2 Compte relatif au troisième sommet	25 24 (1) 1	25	2	de relance de l'industrie des courses
TRANSFERTS DU GOUVERNE- MENT DU CANADA Compte pour l'administration de la Loi sur les armes à feu 15 15 Compte pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde 12 12 Compte pour le financement des bourses d'études du millénaire 3 78 76 (2) Compte relatif au financement des programmes de gestion des risques agricoles 164 166 2 Compte relatif au troisième sommet				
Compte pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde 12 12 Compte pour le financement des bourses d'études du millénaire 3 78 76 (2) Compte relatif au financement des programmes de gestion des risques agricoles 164 166 2 Compte relatif au troisième sommet				MENT DU CANADA Compte pour l'administration de la
Compte pour le financement des bourses d'études du millénaire 3 78 76 (2) Compte relatif au financement des programmes de gestion des risques agricoles 164 166 2 Compte relatif au troisième sommet		12		langue de la minorité et l'ensei-
programmes de gestion des risques agricoles 164 166 2 Compte relatif au troisième sommet			3	Compte pour le financement des
	164 166 2 2	164		programmes de gestion des risques
des Ameriques 26 26	26 26	26		Compte relatif au troisième sommet des Amériques
Compte relatif au programme d'infrastructures 18 18				
Autres 1 21 26 5	21 26 5 6	21	1	Autres
<u>14</u> <u>527</u> <u>567</u> <u>40</u>	527 567 40 54	527	14	

ANNEXE 13

Dettes AU 31 MARS 2002

	2002							
	Direc	te	Réseaux de la : services sociaux, et les entrep gouverne	de l'éducation orises du	Travaux d'or municip	•	Tota	al .
Monnaie	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)
EN DOLLAR CANADIEN		ac adiais)		ac adilais)		ac adiais)		ac adilais)
Bons du trésor	2 530	2530	344	344	95	95	2969	2 969
Produits d'épargne	3 031	3 031					3 031	3 031
Obligations et billets	28 817	28 817	4 596	4 596	2 287	2 287	35 700	35 700
Billets à moyen terme sur								
le marché canadien	3 060	3 060	85	85			3 145	3 145
Billets à moyen terme sur								
le marché européen	30	30					30	30
Obligations découlant de								
contrats de location-								
acquisition	201	201					201	201
Contrats d'échange de								
devises	18 266	18 266	387	387	797	797	19 450	19 450
	55 935	55 935	5 412	5 412	3 179	3 179	64 526	64 526
EN DOLLAR AMÉRICAIN								
Obligations et billets	10 115	16 118	3	4	72	117	10 190	16 239
Billets à moyen terme sur								
le marché canadien	13	21					13	21
Billets à moyen terme sur								
le marché américain	900	1 435	142	228	100	157	1 142	1 820
Billets à moyen terme sur								
le marché européen	850	1 355	79	126			929	1 481
Contrats d'échange de								
devises	(8 305)	(13 234)	(224)	(358)	(172)	(274)	(8 701)	(13 866)
	3 573	5 695					3 573	5 695
EN YEN								
Obligations et billets	215 627	2 591	5 000	60	5 000	60	225 627	2711
Billets à moyen terme sur								
le marché américain	3 392	41					3 392	41
Billets à moyen terme sur	000 707	0.054	0.004	0.4			000 004	0.075
le marché européen Contrats d'échange de	328 797	3 951	2 004	24			330 801	3 975
devises	005.040	0.405	(7.004)	(0.4)	(5.000)	(00)	050,000	0.054
uevises	265 942	3 195	(7 004)	(84)	(5 000)	(60)	253 938	3 051
	813 758	9778					813 758	9778
MONTANTS À REPORTER		71 408		5 412		3 179		79 999

ANNEXE 13

Dettes (suite) AU 31 MARS 2002

	2002							
	Direc	te	Réseaux de la : services sociaux, et les entrep gouverne	de l'éducation orises du	Travaux d'on municip	_	Tota	<u> </u>
Monnaie	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)
MONTANTS REPORTÉS EN EURO		71 408		5 412		3 179		79 999
Obligations et billets Billets à moyen terme sur	3 993	5 543			233	323	4 226	5 866
le marché européen Contrats d'échange de	1 060	1 472			51	70	1 111	1 542
devises	(5 053)	<u>(7 015)</u>			(284)	(393)	(5 337)	(7 408)
EN FRANC SUISSE Obligations et billets Contrats d'échange de	510	482					510	482
devises	(500) 10	<u>(473)</u>					(500) 10	<u>(473)</u>
EN LIVRE STERLING Obligations et billets Contrats d'échange de	198	450					198	450
devises	(198)	(450)					(198)	(450)
EN DOLLAR AUSTRALIEN Obligations et billets Contrats d'échange de	634	539					634	539
devises	(634)	(539)					(634)	(539)
EN COURONNE SUÉDOISE								
Obligations et billets Contrats d'échange de	504	77					504	77
devises	(504)	<u>(77)</u> 					(504)	<u>(77)</u>
Moins:		71 417		5 412		3 179		80 008
Fonds d'amortissement Perte de change reportée		3 151 843		34				3 185 843
		67 423		5 378		3 179		75 980

ANNEXE 13

Dettes(suite) AU 31 MARS 2001

	2001							
	Direc	te	Réseaux de la : services sociaux, et les entrep gouverne	de l'éducation orises du	Travaux d'on municip	•	Tota	le
Monnaie	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
	(nate 10)	(en millions de dollars) (note 10)	(nate 10)	(en millions de dollars) (note 10)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)
EN DOLLAR CANADIEN	(100 10)	(1000 10)	(11010-10)	(10.0 10)				
Bons du trésor	1 924	1 924	815	815	226	226	2965	2965
Produits d'épargne	2682	2682	010	010	220	220	2682	2682
Obligations et billets	26 116	26 116	4 498	4 498	2 113	2 113	32 727	32 727
Billets à moyen terme sur	20 110	20110	4 490	4 490	2113	2113	32 121	JZ 121
le marché canadien Billets à moyen terme sur	2 929	2 929	85	85			3 014	3 014
le marché américain Billets à moyen terme sur	65	65	17	17			82	82
le marché européen Obligations découlant de contrats de location-	30	30					30	30
acquisition Contrats d'échange de	208	208					208	208
devises	12 799	12 799	407	407	896	896	14 102	14 102
	46 753	46 753	5 822	5 822	3 235	3 235	55 810	55 810
EN DOLLAR AMÉRICAIN	40700	40100						
Obligations et billets	10 213	16 111	3	4	72	114	10 288	16 229
Billets à moyen terme sur	10213	10 111	3	4	12	114	10 200	10 229
le marché canadien	13	21					13	21
Billets à moyen terme sur	13	21					13	21
le marché américain	1 070	1 690	142	225	100	157	1 312	2 072
Billets à moyen terme sur	10/0	1 030	142	223	100	157	1312	2012
le marché européen	950	1 498	79	125			1 029	1 623
Contrats d'échange de	330	1 -100	75	120			1 020	1 020
devises	(4 582)	(7 229)	(224)	(354)	(172)	(271)	(4 978)	(7 854)
	7 664	12 091		- (001)			7 664	12 091
ENYEN				•				
Obligations et billets Billets à moyen terme sur	222 504	2795	5 000	63	12 000	151	239 504	3 009
le marché américain Billets à moyen terme sur	3 391	43					3 391	43
le marché européen Contrats d'échange de	335 742	4 217	3 520	44			339 262	4 261
devises	98 955	1 242	(8 520)	(107)	(12 000)	(151)	78 435	984
	660 592	8 297	(0 020)	(107)	(.2000)	(101)	660 592	8 297
	330 00 <u>L</u>	3201						
MONTANTS À REPORTER		67 141		5 822		3 235		76 198

ANNEXE 13

Dettes (suite) AU 31 MARS 2001

	2001							
	Direc	te	Réseaux de la : services sociaux, et les entrep gouverne	de l'éducation orises du	Travaux d'on municip	_	Tota	1
Monnaie	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
	(note 10)	(en millions de dollars) (note 10)	(note 10)	(en millions de dollars) (note 10)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)
MONTANTS REPORTÉS EN EURO		67 141		5 822		3 235		76 198
Obligations et billets Billets à moyen terme sur	993	1377					993	1377
le marché européen Contrats d'échange de	336	466					336	466
devises	(1 693) (364)	(2 348) (505)					(1 693) (364)	(2 348) (505)
EN FRANC SUISSE Obligations et billets Contrats d'échange de	511	464					511	464
devises	(511)	<u>(464)</u>					(511)	<u>(464)</u>
EN MARK ALLEMAND Obligations et billets Billets à moyen terme sur	1 633	1 159			261	185	1 894	1 344
le marché européen Contrats d'échange de	578	409			99	70	677	479
devises	(2 071) 140	(1 468) 100			(360)	(255)	(2 431) 140	(1 723) 100
EN FRANC FRANÇAIS Obligations et billets Billets à moyen terme sur	5 805	1 228					5 805	1 228
le marché européen Contrats d'échange de	2811	594					2811	594
devises	(6 701) 1 915	(1 417) 405					(6 701) 1 915	(1 417) 405
EN LIVRE STERLING Obligations et billets Contrats d'échange de	198	444					198	444
devises	(198)	(444)					(198)	(444)
MONTANTS À REPORTER		67 141		5 822		3 235		76 198

ANNEXE 13

Dettes (suite) AU 31 MARS 2001

	2001							
	Direc	te	Réseaux de la : services sociaux, et les entrep gouverne	de l'éducation orises du	Travaux d'orç municip	_	Tota	k
Monnaie	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien
	(note 10)	(en millions de dollars) (note 10)	(note 10)	(en millions de dollars) (note 10)		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)
MONTANTS REPORTÉS		67 141		5 822		3 235		76 198
EN FLORIN								
NÉERLANDAIS Obligations et billets Contrats d'échange de	350	220					350	220
devises	(350)	(220)					(350)	(220)
EN DOLLAR AUSTRALIEN								
Obligations et billets Contrats d'échange de	635	489					635	489
devises	(635)	(489)					(635)	(489)
EN FRANC LUXEMBOURGEOIS Obligations et billets	2032	70	- _		4000	138	6 032	208
Contrats d'échange de	2002	70			4000	130	0002	200
devises	(2 032)	(70)			(4 000)	(138)	(6 032)	(208)
EN COURONNE SUÉDOISE						<u> </u>		
Obligations et billets Contrats d'échange de	506	77					506	77
devises	(506)	(77)					(506)	(77)
EN PESETA								
Obligations et billets Contrats d'échange de	10 025	84					10 025	84
devises	(10 025)	(84)					(10 025)	(84)
Moins:		67 141		5 822		3 235		76 198
Fonds d'amortissement		2 036		26				2 062
Perte de change reportée		1 463						1 463
		63 642		5 796		3 235		72 673

Dettes (suite) AU 31 MARS 2002

Fonds d'amortissement

Évolution du solde du fonds pour l'année financière terminée le 31 mars 2002

	2002	2001
	(en millions de	dollars)
		(note 10)
Solde au début	2 062	1 851
Plus:		
Versement du Fonds consolidé du revenu	939	137
Revenu net	186	222
	3 187	2 210
Moins:		
Fonds utilisés pour le remboursement des dettes	2	148_
Solde à la fin	3 185 (1)	2 062 (1)

Fonds d'amortissement

État de la situation financière au 31 mars 2002

	2002 (en millions de	2001 dollars)
Placements		
Bons du trésor	112	36
Obligations et billets	3 037	1 988
	3 149	2 024
Autres éléments d'actifs		
Encaisse	5	5
Débiteurs et intérêts courus	48	50
	53	55
Passif		
Gain de change reporté	17	17
Solde du Fonds	3 185 (1)	2 062 (1)

⁽¹⁾ Incluant un montant de 34 millions de dollars (26 millions de dollars en 2001) du Fonds d'amortissement des emprunts pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et les entreprises du gouvernement.

ANNEXE 14

Dette nette

POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2002

	2002	2001
	(en millions de	e dollars)
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	88 208	89 112
Quote-part du gouvernement dans les redressements		
effectués par des entreprises du gouvernement	2 218	
(annexe 9)		
Solde redressé	90 426	89 112
Déficit (surplus) annuel	928	(1 377)
Augmentation de la valeur comptable nette des immobilisations	995	473
Quote-part du gouvernement dans l'écart de conversion		
provenant des entreprises du gouvernement	(88)	
Variation annuelle de la dette nette	1 835	(904)
SOLDE À LA FIN	92 261	88 208

ANNEXE 15

Immobilisations

AU 31 MARS 2002

Coût des immobilisations	Terrains	Bâtiments	Aména- gements	Réseaux complexes	Matériel et équipe- ment	Dévelop- pement in- formatique	2002 Total (en millions	2001 Total de dollars)
Solde d'ouverture Acquisitions Dispositions et	347 9	3 491 256	190 3	11 708 842	1 688 294	772 222	18 196 1 626	17 060 1 264
autres	(1)	(26)	(17)	(2)	(67)	(17)	(130)	(128)
Solde de clôture	355	3 721	176	12 548	1 915	977	19 692	18 196
Amortissement cumulé								
Solde d'ouverture Dépenses		1 712	95	8 016	867	340	11 030	10 367
d'amortissement Incidence des dispositions et		95	11	228	190	98	622	776
autres		(44)	(16)	4	(55)	(10)	(121)	(113)
Solde de clôture Immobilisations		1 763	90	8 248	1 002	428	11 531	11 030
(note 3)	355	1 958	86	4 300	913	549	<u>8 161</u> (1)	7 166

⁽¹⁾ Incluant des immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition pour 201 millions de dollars en 2001-2002 (208 millions de dollars en 2000-2001).

Révision d'estimation de durées de vie utile

L'expérience acquise au cours des six dernières années a permis au gouvernement de raffiner le portrait de ses investissements et de mieux estimer les durées de vie utile des principales composantes du réseau routier supérieur incluses dans la catégorie « réseaux complexes ». Cette révision a été effectuée sur la base des meilleures estimations d'experts dans le domaine et de jugements appropriés dans les circonstances, en conformité avec les normes de l'Institut canadien des comptables agréés. Cela a eu pour effet de réduire les dépenses de 271 millions de dollars au cours de l'exercice.

19 682

18 978

Engagements et éventualités

AU 31 MARS 2002

Engagements		
	2002	2001
TRANSFERT POUR	(en millions de	dollars)
Remboursement du principal des emprunts contractés pour des dépenses en capital :		
Commissions scolaires et institutions d'enseignement	7 715	7 012
Établissements de santé et de services sociaux	3 622	3 293
Municipalités et organismes municipaux	2 820	2 905
Autres bénéficiaires	329	277
	14 486	13 487
Autres dépenses en capital :		
Commissions scolaires et institutions d'enseignement	1 771	2 073
Établissements de santé et de services sociaux	1 983	1 777
Municipalités et organismes municipaux	830	1 060
Autres bénéficiaires	612	581
	5 196	5 491

Entente entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec

Une entente a été signée en février 2002 entre le gouvernement et les Cris du Québec, dans le but de favoriser une plus grande autonomie et une prise en charge par ces derniers de leur développement. Elle permet également une implication accrue des Cris dans les activités de développement économique sur le territoire conventionné de la Baie James.

Dans ce cadre, il est prévu notamment le versement sur une durée de 50 ans, soit de 2002-2003 à 2051-2052 de paiements de transfert annuels au bénéfice des Cris de la Baie James. En contrepartie, ces derniers assument les obligations du gouvernement du Québec, d'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie James relativement à certaines dispositions de la Convention de la Baie James et du Nord québécois sur le développement économique et communautaire des Cris. Les versements prévus sont de 23 millions de dollars en 2003, 46 millions de dollars en 2004 et 70 millions de dollars par la suite par année jusqu'en 2052.

^{*} Les engagements en monnaies étrangères sont indiqués en équivalent canadien aux taux en vigueur au 31 mars et tiennent compte des contrats d'échange de devises.

Engagements et éventualités (suite)

AU 31 MARS 2002

Échéancier sommaire des engagements de transfert pour le remboursement du principal des emprunts contractés pour des dépenses en capital

Échéance	Commis- sions scolaires	Collèges d'ensei- gnement général et profes- sionnel	Universités	Établisse- ments de santé et de services sociaux	Municipalités et organismes municipaux	Autres bénéficiaires (en millions de	Total e dollars)
2003	734	287	428	697	348	. 39	2 533
2004	828	261	476	835	337	53	2 790
2005	335	186	296	227	306	57	1 407
2006	627	136	206	350	236	55	1 610
2007	347	196	339	451	223	56	1 612
	2 871	1 066	1 745	2 560	1 450	260	9 952
2008-2012	1 067	287	280	850	708	36	3 228
2013-2017	165	144	65	145	310	27	856
2018-2022	10	6	2	44	212	6	280
2023-2027	2	3		23	81		109
2028-2032		2			47		49
2033-2037					11		11
2038-2042					1		1
	4 115	1 508	2 092	3 622	2 820	329	14 486

Note: L'échéancier est déterminé selon les dates indiquées aux obligations ou billets à la date de l'arrêté des comptes. Tout refinancement effectué après cette date affectera l'échéancier ci-dessus.

Engagements et éventualités (suite) AU 31 MARS 2002

Interventions financières garanties

	2002	2001
	(en millions de	e dollars)
Entreprises et organismes du gouvernement		
Hydro-Québec (1)	38 289	38 541
Investissement Québec (1)	1 847	1 310
Société d'habitation du Québec (1)	264	172
Autres	49	58
	40 449	40 081
Particuliers et sociétés		
Prêts aux producteurs agricoles (1)	3 991	3 748
Prêts aux étudiants (1)	3 152	3 259
Autres prêts	87	89
	7 230	7 096
Total des interventions financières garanties	47 679	47 177
Moins:		
Provision pour pertes sur les interventions		
financières garanties	978	877
INTERVENTIONS FINANCIÈRES GARANTIES NETTES	46 701	46 300

⁽¹⁾ Voir les informations additionnelles dans les pages suivantes.

Engagements et éventualités (suite)

AU 31 MARS 2002

Garanties d'emprunts d'Hydro-Québec (1) (2)

	2002		2001
	Autorisé	Passif éventuel ⁽³⁾	Passif éventuel (3)
Obligations négociables	(en	millions de dollars)	
En dollar canadien	13 763	13 763	14 962
En dollar américain	14 979	14 979	13 723
Autres monnaies	1 112	1 112	1 890
	29 854	29 854	30 575
Autres emprunts			
En dollar canadien	7 250	4 758	3 912
En dollar américain	8 280	2 730	2 940
Autres monnaies	5 902	1 500	1 596
	21 432	8 988	8 448
Total	51 286	38 842	39 023
Moins: Fonds d'amortissement		553	482
	51 286	38 289	38 541

⁽¹⁾ Le gouvernement du Québec, seul actionnaire, garantit les emprunts contractés en différentes monnaies par Hydro-Québec. La valeur des actifs dans cette entreprise s'élève à 59 464 millions de dollars au 31 mars 2002.

Garanties d'emprunts d'Investissement Québec (1) (2)

	2002		2001
		Passif	Passif
	Autorisé	éventuel	éventuel
Garanties d'emprunts en vigueur :	(en	millions de dollars)	
Programmes d'investissement et de soutien au			
démarrage et redémarrage d'entreprises	131	34	68
Divers programmes	1 102	846	636
Garanties d'emprunts autorisées non en vigueur :			
Divers programmes	967	967	606
	2 200	1 847	1 310
Provision pour pertes sur les interventions			
financières garanties		(349)	(231)
		1 498	1 079

⁽¹⁾ Le gouvernement garantit le paiement en capital et intérêts en vertu de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16).

⁽²⁾ Les garanties d'emprunts portent intérêt à taux fixes et variables et échoient à différentes dates jusqu'à l'an 2031.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunts apparaissent en équivalent canadien aux taux en vigueur au 31 mars 2002.

⁽²⁾ La valeur totale des sûretés et des cautions reçues en contrepartie des garanties est de 186 millions de dollars au 31 mars 2002 (206 millions de dollars au 31 mars 2001).

Engagements et éventualités (suite)

AU 31 MARS 2002

Garanties des prêts de la Société d'habitation du Québec (1)

	2002		2001
		Passif	Passif
	Autorisé	éventuel	éventuel
Programme Aide au logement populaire	(en	millions de dollars)	_
et OBNL - Privé ⁽²⁾	41	41	5
Programme Achat-rénovation et Accès Logis (3)	223	223	167
	264	264	172
Provision pour pertes sur les interventions			
financières garanties		(6)	(5)
	:	258	167

⁽¹⁾ La Société d'habitation du Québec (SHQ) garantit le remboursement des montants de pertes en principal et en intérêts en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8).

Garanties des prêts aux producteurs agricoles (1)

	2002		2001
	•	Passif	Passif
	Autorisé	éventuel	éventuel
	(en millions de dollars)	(note 10)
Loi sur La Financière agricole du Québec			
(L.R.Q., c. L-0.1)	3 759	3 759	3 461
Diverses lois	232	232	287
	3 991	3 991	3 748
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties		(62)	(58)
		3 929	3 690

⁽¹⁾ Les soldes des montants en principal et en intérêts des prêts à l'égard desquels le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers assure les remboursements des pertes ainsi que les frais y afférents.

⁽²⁾ Prêts garantis par la SHQ auprès des institutions financières et accordés à des organismes à but non lucratif pour une période de 25 ans. Les intérêts sur ces prêts sont à la charge des organismes. Ces prêts financent le coût de l'immeuble.

⁽³⁾ Prêts garantis par la SHQ auprès des institutions financières et accordés à des organismes à but non lucratif pour des périodes de 15 et 25 ans. Pour les prêts garantis sur une période de 15 ans, les intérêts sont remboursés par la SHQ et, pour ceux garantis sur une période de 25 ans, les intérêts sont assumés par l'organisme. Ces prêts financent le coût de l'immeuble.

Engagements et éventualités (suite) AU 31 MARS 2002

Garanties des prêts aux étudiants (1)

	2002		2001
		Passif	Passif
	Autorisé	éventuel	éventuel
	(er	millions de dollars)	
Prêts pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge du gouvernement tant que l'emprunteur			
est étudiant	1 043	1 043	1 115
Prêts pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts est à la charge de l'emprunteur	2 060	2 060	2 088
Prêts pour l'achat d'un micro-ordinateur pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge de			
l'emprunteur	49	49	56
	3 152	3 152	3 259
Provision pour pertes sur les interventions financières			
garanties		(521)	(544)
	:	2 631	2 715

⁽¹⁾ Le gouvernement du Québec garantit à toute institution de crédit le remboursement des pertes de principal et d'intérêts en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études (L.R.Q., c. A-13.3).

ANNEXE 17

Sommaire des opérations fiduciaires exercées par des organismes et fonds du gouvernement AU 31 MARS 2002

		2002			
	Passif	Actif	Augmentation (diminution) de l'avoir cumulé	Avoir net	Avoir net
			(en millions de dollars)		(redressé)
Caisse de dépôt et placement du Québec ⁽¹⁾	36 535	121 808	(2 990)	85 273	88 263
Comité Centraide - secteur public ⁽¹⁾	8	8			
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances: ⁽¹⁾					
RREGOP et RRPE	94	34 677	(1 939)	34 583	36 522
Autres régimes	103	398	(113)	295	408
Commission de la construction du Québec(1)					
Fonds général d'administration	52	45		(7)	(7)
Régime supplémentaire de rentes -					
compte général	66	3 260	(381)	3 194	3 575
Régime supplémentaire de rentes -					
compte des retraités	2	3 204	(125)	3 202	3 327
Autres	400	1 720	(113)	1 320	1 433
Curateur public (Le) ⁽²⁾	60	290	(19)	230	249
Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées ⁽¹⁾		2		2	2
Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et					-
alimentaires du Québec ⁽²⁾		5	1	5	4
Fonds d'assurance-récolte et Fonds d'assurance-stabilisation des revenus					
agricoles ⁽²⁾	314	334	16	20	4
Fonds des cautionnements des	5. .			20	
agents de voyages ⁽²⁾	10	7	(2)	(3)	(1)
Fonds des pensions alimentaires ⁽²⁾	321	321	(2)	(0)	(1)
Fonds d'indemnisation des services	J21	321			
financiers ⁽¹⁾	3	6	2	3	1
Fonds du régime tripartite d'assurance	3	0	2	3	1
revenu brut à l'égard des récoltes ⁽²⁾		1.4		1.4	1.4
Fonds en fidéicommis ⁽²⁾	204	14		14	14
	394	394			
Fonds national de formation					
de la main-d'oeuvre ⁽²⁾	6	80	(15)	74	89
Hydro-Québec - Régime de retraite ⁽¹⁾	18	9 167	(303)	9 149	9 452
Régie des rentes du Québec ⁽²⁾					
Fonds du régime de rentes du Québec	668	18 136	116	17 468	17 352
Autres	30	33		3	3
	39 084	193 909	(5 865)	154 825	160 690
Moins: Fonds confiés à la Caisse de dépôt					
et placement du Québec		60 515	(2 318)	60 515	62 833
	39 084	133 394	(3 547)	94 310	97 857

⁽¹⁾ États financiers au 31 décembre 2001.

⁽²⁾ États financiers au 31 mars 2002.

ANNEXE 18

Réserve AU 31 MARS 2002

	VOLETS DE LA RÉSERVE					2002	2001
	Santé et services sociaux	Éducation	Solidarité sociale	Recherche	Maintien de l'équilibre budgétaire	Total	Total
						(en millions de dollars)	
Solde au début de l'année financière	600	200	100	50		950	
Transfert à la réserve							950
Réallocation entre							
les volets	(449)	(170)	(7)	(44)	670		
Utilisation de la réserve							
Dépenses financées	(151)	(30)	(93)	(6)		(280)	
Maintien de l'équilibre							
budgétaire					(670)	(670)	
Solde à la fin de l'année							
financière							950

En vertu de la Loi sur la réserve budgétaire (2001, chapitre 56), le gouvernement a institué une réserve pour financer des projets d'immobilisations et d'autres projets dont la réalisation a une durée déterminée. Toutefois, lorsque le gouvernement estime que l'intérêt public l'exige, il peut utiliser la réserve pour des projets autres que ceux pour lesquels elle a été constituée. À l'occasion du Discours sur le budget, la ministre des Finances détermine la portion du surplus de l'année financière excédant l'objectif budgétaire devant être transférée à la réserve et les allocations entre les différents volets.

De plus, le gouvernement peut affecter en totalité ou en partie la réserve au maintien de l'équilibre budgétaire.

Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 2002, la réserve a été utilisée en totalité, soit 280 millions de dollars pour financer des dépenses et 670 millions de dollars pour maintenir l'équilibre budgétaire.